Canadian Dairy Commission | Commission canadienne du lait

CDC | CCL

Canada

Service Standards

In carrying out its responsibilities, the Canadian Dairy Commission will strive to treat every client request:

In a timely manner — when unusual circumstances arise, we will explain the steps that we will take to respond fully with the least delay.

Courteously — we recognize the importance of your request, and will politely help you understand the procedures, regulations and requirements that we must apply.

Fairly — we will treat all requests equitably. If, in your view, a matter is not resolved to your satisfaction, we will promptly explain how to seek redress.

Clearly — you have a right to know, in plain courteous language, how we are handling your request.

Commission staff are available to serve you, in either official language, from 8:00 a.m. to 4:30 p.m. eastern time, Monday to Friday (statutory holidays excluded). We welcome comments on our procedures and always appreciate suggestions for improvement.

Should you require further information on the activities of the Commission or on the dairy industry in general, we would be pleased to assist you.

Communications Services
Canadian Dairy Commission

1525 Carling Avenue, Suite 300

Ottawa, Ontario, K1A 0Z2

Telephone: (613) 792-2000

Facsimile: (613) 998-4492

Internet: http://www.cdc-ccl.gc.ca

E-mail: cdc-ccl@em.agr.ca

This publication is also available in libraries across Canada.
Catalogue No. CC101-2001
ISBN 0-662-66095-1

Design and Production: Ricochet Creative Thinking. Photograph of Commissioners: Photo Features. Photograph on page 2: Barr Photography. Other Photographs: CDC Archives. Printing: M.O.M. Printing. Printed in Canada

102-05055/

Table of Contents

Letter to the Minister 3

The Canadian Dairy Industry 4

- Key Highlights in 2000-2001 4
- Progress Through the 1990s and the New Millennium 4
- Processing Industry 2000-2001 6
- Milk Quality 6
- Harmonized Milk Classification System 7

Corporate Profile 8

- Structure 8
- Authority 8
- History 8
- Mission 9
- Activities 9

Goals and Performance 10

- Goals and Achievements for the Planning Period 2000-2001 to 2004-2005 10
- Goals for the period 2001-2002 to 2005-2006 11
- Achievements to Date 12

Activities and Programs 13

- National Dairy Policy 13
- Production and Demand 13
- Pricing of Producer Returns 14
- Special Milk Class Permit System 15
- Pricing 15
- Imports of Dairy Products 16
- Domestic Dairy Product Inspection Program 16
- Domestic Seasonality Programs 17
- Audit 19
- Significant Factors Affecting Financial Results 20

Human Resources 21

Financial Statements 22

Auditor's Report 23

Lyle Vanclief:
Minister,
Agriculture and
Agri-Food Canada

Letter to the Minister

Mr. Minister,

We are pleased to submit the Canadian Dairy Commission's Annual Report for the 2000-2001 dairy year. In this, the Commission's 34th year of operation, a great deal was accomplished to strengthen the industry and bring us closer to meeting our overall objective of achieving harmonized dairy policies to maintain a viable Canadian dairy sector.

The year 2000–2001 was a year of progress for our industry in many respects. It was a year of growth in the domestic demand for dairy products. For the fourth consecutive year, demand increased for products such as cheese, ice cream and yogurt.

The market for dairy ingredients also grew in the past dairy year. Under the Special Milk Class Permit Program, 4.1 million hectolitres of milk was used to make dairy ingredients for products such as frozen entrées, soups, baked goods and confectionery products. This market is indeed becoming increasingly important to Canada's dairy industry and for this reason, the Canadian Dairy Commission (CDC) prepared a Dairy Ingredient Marketing Plan to help promote the increased use of Canadian dairy ingredients in manufactured products. The Plan was well received by our stakeholders and the first and largest portion of the plan was implemented in the reporting period.

Last year, unprecedented advances were made in policy development. Domestically, a number of major policies were endorsed by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) to achieve greater harmonization of policies between the eastern and western pools. The committee adopted a series of recommendations proposed by a Special Committee. Among several proposals adopted, the most important one changed the way provinces share in increases and decreases in Market Sharing Quota (MSQ). Additionally, major negotiations that took place between the CMSMC and the province of Newfoundland led to an agreement for the province's entry into the National Milk Marketing Plan effective August 1, 2001.

The CDC's activities in the export market were significantly reduced during the reporting period. This coincides with the Directions issued last winter to ensure Canada's compliance with decisions reached by the WTO Panel and Appellate Bodies on Canada's exports of dairy products. In conjunction with the Directions, new dairy marketing regulations were enacted on December 13, 2000. Class 5(e) was eliminated July 31, 2000. While the CDC's activities in the export market have been dramatically reduced, we will continue to provide advice and technical information to the legal team and industry in preparing Canada's defense of its compliance with its obligations under the WTO .

As you will denote through the report, there was a great deal of progress made in the year 2000-2001 and we expect to build on our accomplishments in the year ahead. In making these important gains, we would like to recognize the hard work and dedication of our staff in contributing to the tasks set out to achieve the CDC's objectives. We are confident more progress will be made as our team continues to strive to meet our goals in support of a strong dairy industry in Canada.

Michel Pagé
Chairman

Louis Balcaen
Vice-Chairman

Carl Harrison
Commissioner

The Canadian Dairy Industry

Key Highlights of 2000–2001

The Canadian dairy industry operates on a "dairy year" basis which runs from August 1st of one calendar year to July 31st of the next calendar year.

The industry can be proud of its accomplishments during the 2000–2001 dairy year. Some key highlights of those accomplishments include:

- Entry of Newfoundland into the national dairy system for industrial milk marketing;
- Market growth for the fourth consecutive year;
- Resolution of a number of issues outstanding in the industry for a long period of time; and
- Steps taken towards the achievement of a Canadian national all milk pool.

Progress Through the 1990s and the New Millennium

The Commission, along with the industry, has experienced many challenges and changes over the past 10 years. The industry has managed these changes and has continued to prosper and grow.

Farm Cash Receipts

In 1990, the dairy industry generated $3.4 billion in farm cash receipts. As a key contributor to the Canadian economy in the 2000 calendar year, the dairy industry ranked third behind meats, and grains and oilseeds, generating $4.1 billion in total farm cash receipts.

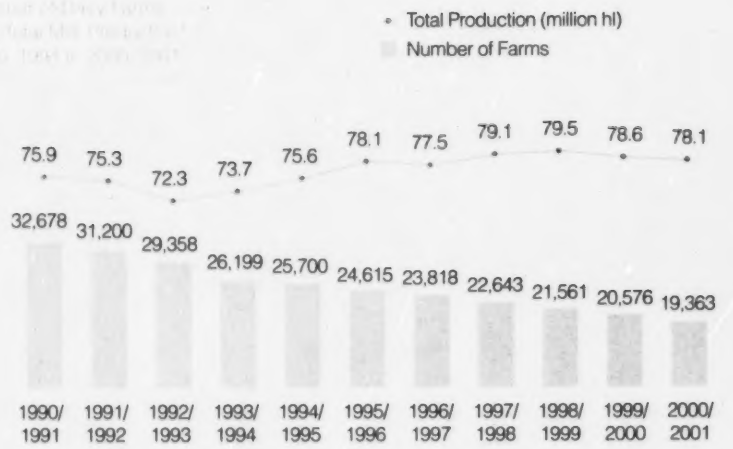

**Calculated on a standard 3.6 kg of butterfat per hectolitre basis*

Number of Farms and Production per Farm

The industry has experienced a 41 percent decline in the number of dairy farms over the past 10 years from 32,678 in the 1990–1991 dairy year to 19,363 in the 2000–2001 dairy year. However, individual farming units have grown in size over the past decade, and have become more effective and efficient in operation. The average production per farm has increased significantly — by 69 percent from 2,215 hectolitres per farm in the 1990–1991 dairy year to 3,746 hectolitres per farm in the 2000–2001 dairy year.

Similar to the distribution of dairy farms in the early 90s, in the 2000–2001 dairy year, Quebec and Ontario had the greatest number of dairy farms at 81 percent, followed by 14 percent in the Western provinces and 5 percent in the Atlantic provinces.

1990–1991	1.43	75.9
1991–1992	1.38	75.3
1992–1993	1.26	72.3
1993–1994	1.27	73.7
1994–1995	1.27	75.6
1995–1996	1.24	78.1
1996–1997	1.24	77.5
1997–1998	1.20	79.1
1998–1999	1.18	79.5
1999–2000	1.14	78.6
2000–2001	1.16	78.1

"The dairy industry in Canada can say we truly have a national system from coast to coast."

Gerard Cormier, *Chairman*
Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador

Number of Cows and Production per Cow

Although the number of milk cows has decreased over the past 10 years, the production per cow has increased by 23 percent. In 1990, there were 1.43 million dairy cows in Canada producing an average of 7,412 kilograms of milk per cow. In 2000, there were approximately 1.16 million dairy cows in Canada, producing an average of 9,152 kilograms of milk per cow.

	Cream	Milk	Total
Prince Edward Island	20	312	332
Nova Scotia	1	367	368
New Brunswick	0	313	313
Quebec	0	9,248	9,248
Ontario	128	6,340	6,468
Manitoba	6	643	649
Saskatchewan	0	373	373
Alberta	2	892	894
British Columbia	0	718	718
Total	157	19,206	19,363

Processing Industry 2000–2001

In the 2000 calendar year, the processing industry generated $9.8 billion* worth of products shipped from approximately 261 processing plants accounting for 15 percent of all processing sales in the food and beverage industry. During the 2000–2001 dairy year, the dairy processing sector employed approximately 21,000 people representing 10 percent of all employees in the food and beverage industry.

**Based on the North American Industry Classification System prepared by Statistics Canada*

Milk Markets

Canadian dairy producers supply two main markets:

- fluid milk, including flavoured milks and creams; and
- industrial milk used to make products such as butter, cheese, yogurt, ice cream and milk powders.

In the 2000–2001 dairy year, the fluid market accounted for approximately 40 percent of total producer shipments of milk, or 31.1 million hectolitres (at 3.6 kilograms of butterfat per hectolitre). The industrial market accounted for the remaining 60 percent or 47.1 million hectolitres (at 3.6 kilograms of butterfat per hectolitre) of total producer shipments.

Ingredients Market

As part of the industrial milk market, dairy products are also sold as ingredients in other food markets. In the 2000–2001 dairy year, this market represented 5 percent of total milk production, or 4.1 million hectolitres of milk. This volume represented approximately 9 percent of Market Sharing Quota.

The dairy ingredients market includes traditional as well as non-traditional products. Examples of ingredients for traditional product markets are:

- butter used in a wide range of bakery products;
- milk;
- cream;
- condensed and powdered milk used in confectionery goods, dry mixes and baby food formulas; and
- cheddar, mozzarella, and cream cheeses used in frozen, dried, or canned finished products such as frozen dinner entrées, sauces and soups.

A fast growing ingredients market is the functional food market which uses non-traditional ingredients such as whey powder and whey protein concentrates, which are by-products of the cheese-making process and used to manufacture products such as nutritional bars and drinks.

"In the 2000–2001 dairy year, the ingredients market represented 5 percent of total milk production, or 4.1 million hectolitres of milk."

Value of Manufactured Shipments Canada (2000)

A	Dairy Products	14.3%
B	Beverages	13%
C	Meat	26.4%
D	Poultry	6.9%
E	Fruits and Vegetables	7.9%
F	Bakery	6.2%
G	Seafood Products Preparation	6.8%
H	Others	18.6%

Source: Statistics Canada

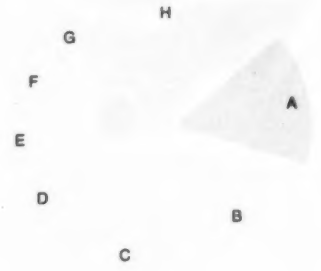

Industrial and Fluid Milk Production 2000–2001

A	Industrial Milk	47.1 million hectolitres
B	Fluid Milk	31.1 million hectolitres

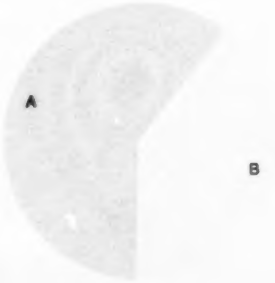

Harmonized Milk Classification System

Most provincial marketing boards and agencies purchase milk from producers and sell it to processors for the manufacture of dairy products. The milk produced in Canada is sold to processors through a Harmonized Milk Classification System for the manufacture of products according to the following five classes of milk listed below:

Class	Products	Milk Utilization Based on End Use (2000–2001)	
Class 1	1 a) fluid milks	28,107,922	38.82%
	1 b) fluid creams		
	1 c) milk-based beverages		
	1 d) fluid milks for the Yukon, Nunavut, and Northwest Territories (these markets are supplied by British Columbia and Alberta)		
Class 2	yogurt, sour cream and ice cream	3,186,721	4.40%
Class 3	3 a) specialty cheeses	26,741,139	36.93%
	3 b) cheddar cheese		
Class 4	4 a) butter, butteroil, powders and concentrated milk for ingredient purposes	4,771,362	6.59%
	4 b) concentrated milk for retail		
	4 c) new products for the domestic market		
	4 d) inventories and losses		
	4 m) domestic marginal markets		
Class 5	5 a) cheese ingredients for further processing for the domestic and export markets	9,603,794	13.26%
	5 b) all other dairy products for further processing for the domestic and export markets		
	5 c) domestic and export activities of the confectionery sector		
	5 d) planned exports and other exports, the total of which shall not exceed Canada's WTO commitments		
Total		72,410,938	100%

(Note: volume of milk utilized is actual and not standardized)

"Close to 37 percent of the milk produced in Canada was used to make specialty and cheddar cheeses."

Corporate Profile

Structure

The Canadian Dairy Commission (CDC) is comprised of three Commissioners appointed by Governor in Council: a Chairman and Chief Executive Officer (Michel Pagé appointed in March 2001); a Vice-Chairman (Louis Balcaen appointed for a third term in December 2000); and a Commissioner (Carl Harrison appointed in December 2000). The CDC Commissioners are authorized and governed by the *Canadian Dairy Commission Act* and the *Financial Administration Act*. They provide leadership and supervision of the CDC's activities and approve its strategic direction as outlined in its five-year Corporate Plan.

The Commission is located in Ottawa, Ontario and employs approximately 65 staff working within the following sections: Audit, Finance and Administration, Economics, Policy and Strategic Planning, Communications Services, Marketing and Commercial Operations and Human Resources.

Authority

The Canadian Dairy Commission is a Crown corporation created in 1966 through the *Canadian Dairy Commission Act*. The Commission reports to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food to whom it serves as an important advisor on matters related to dairy.

Funded by the federal government (44 percent), dairy producers (36 percent) and the marketplace (20 percent), the CDC supports the interests of all dairy stakeholders — producers, processors, consumers and governments.

History

By the early 1960s, the dairy industry was experiencing a substantial build-up of butter stocks. Producers were coming to the realization that there was a need for the coordination of federal and provincial policies concerning the marketing of milk. Accordingly, the first Canadian Dairy Conference was convened in Ottawa in February 1963.

Following the conference, a Canadian Dairy Advisory Committee was set up and in its August 1965 report, recommended that a national board or authority be established for the marketing, regulation and administration of dairy policy. As a result, the House of Commons passed an *Act* on June 23, 1966 providing for the establishment of a Dairy Commission for Canada. The *Canadian Dairy Commission Act* was proclaimed on October 31, 1966.

"The CDC is a central facilitator for the multi-billion dollar Canadian dairy industry."

Mission

Under the *Canadian Dairy Commission Act*, the CDC's legislated objectives are:

- to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity to obtain a fair return for their labour and investment; and
- to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality.

As a central facilitator for the multi-billion dollar Canadian dairy industry, the CDC works closely with industry stakeholders represented by organizations such as Dairy Farmers of Canada, the Consumers' Association of Canada and provincial boards and agencies. The Commission also works in co-operation with processors, represented by provincial organizations, and further processors represented by the Food and Consumer Products Manufacturers of Canada, the Baking Association of Canada, and the Confectionery Manufacturers Association of Canada.

Activities

As a national facilitator and chief administrator, the CDC undertakes a number of activities and programs:

- Through its chairmanship and work for the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), the CDC provides ongoing support to the Canadian dairy industry while operating in close co-operation with provincial stakeholders and provincial governments;
- It acts as a facilitator and provides secretariat services to the revenue pooling and market sharing systems. Provisions for these functions are set out in the All Milk Pooling Agreement (P6), the Western Milk Pooling Agreement (WMP), and the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues;
- It calculates and makes a recommendation to the CMSMC on the level of the national milk production target for industrial milk, or Market Sharing Quota;
- It has the authority to purchase, store, process, or sell dairy products within Canada's World Trade Organization (WTO) commitments;
- It administers the federal government's industrial milk subsidy payments to dairy producers, reducing the returns required by producers from the marketplace. In turn, the subsidy payments provide consumers with moderately-priced industrial milk products on the domestic market;
- The Commission determines support prices at which it will purchase butter and skim milk powder. These support prices are used as references by provinces to establish prices for milk used to manufacture products such as butter, cheese, and ice cream;
- It administers the Special Milk Class Permit Program and issues permits to further processors for purposes of obtaining access to competitively-priced dairy ingredients, and to exporters for the export of dairy products within Canada's WTO commitment levels; and
- The CDC carries out internal audits of its systems and practices as well as external audits, which are in large part, performed on companies participating in the Special Milk Class Permit System.

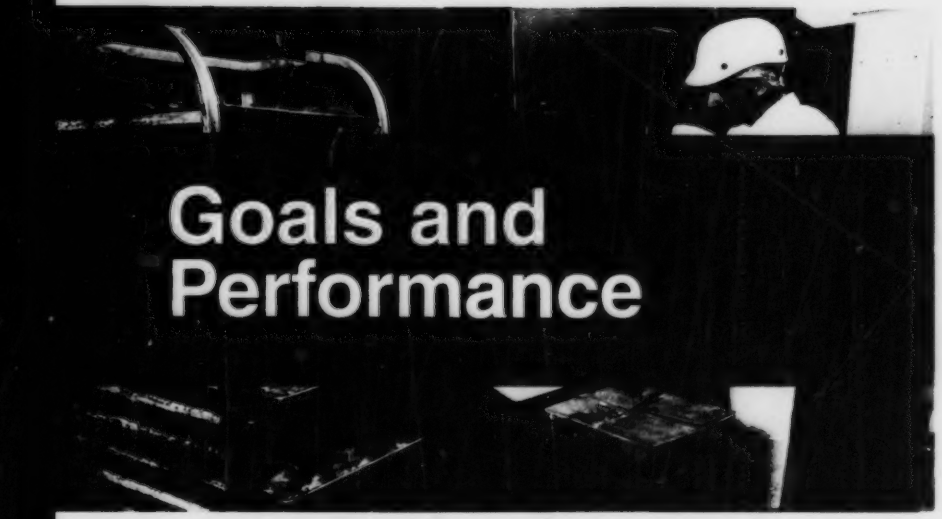

Goals and Performance

Goals and Achievements for the Planning Period 2000–2001 to 2004–2005

1. **Support the implementation of the WTO Panel and Appellate Body rulings on Canada's Special Milk Class Permit System and make the necessary changes within its responsibilities to ensure the system for dairy exports is in conformity with trade agreements while maintaining the integrity of the domestic system.**

   Measure of Achievement for 2000–2001:

   - As of July 31, 2000, Class 5(e) for exports was eliminated and a system of rigorous tracking was implemented to monitor exports under Class 5(d) to ensure consistency with Canada's WTO subsidy reduction commitments.
   - The *Dairy Product Marketing Regulations*, enacted under the *Canadian Dairy Commission Act*, were amended and went into effect on December 13, 2000 to comply with Canada's trade obligations.
   - Amendments were made to the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling, the All Milk Pooling Agreement and the Western Milk Pooling Agreement.
   - A new Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues was adopted by the Canadian Milk Supply Management Committee on February 1, 2001.
   - A method to better manage quota domestically was adopted by establishing a new domestic Class 4(m).

2. **Coordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the CDC in order to simplify the Canadian milk supply management system.**

   Measure of Achievement for 2000–2001:

   - A Special Committee of the CMSMC, supported by the CDC, reached an agreement to resolve a number of key issues among industry participants that were outstanding for many years.
   - Members of the All Milk Pooling Agreement (provinces in the east and Manitoba) adopted policies to improve the movement of milk within the pool in the east. This means milk in the east will move interprovincially where it is needed most.
   - A Forum bringing together over 130 participants from industry and government at the provincial and federal levels was organized. The objective of providing background information and the promotion of open discussion of the pooling arrangements in the east was met. The results will foster more discussion on harmonizing policies among provinces in implementing the All Milk Pooling Agreement.
   - Members of the Western Milk Pool agreed to pool revenues on the basis of multiple component pricing — a major step in harmonizing policies in the west.

- A negotiating committee comprised of representatives from Newfoundland and the CMSMC reached an agreement for Newfoundland's entry into the National Milk Marketing Plan. Newfoundland entered the national system for dairy on August 1, 2001. A major event in the industry's history!

3. Work with industry and Agriculture and Agri-Food Canada to promote the use of dairy ingredients and value-added dairy products domestically and abroad while keeping Canada's trade agreement commitments.

Measure of Achievement for 2000–2001:

- A *Dairy Ingredient Marketing Plan* was developed and implemented by the CDC to promote the use of dairy ingredients in the further processing sector.
- An analysis of the Plan's target groups was conducted. Questionnaires were sent to the processing, further processing and distribution sectors regarding their use of dairy ingredients.
- As a key component of the Plan, an ingredients information centre was launched on the Internet in July. *MILKINGREDIENTS.CA* is the first bilingual information centre of its kind in Canada.
- Meetings were held with key companies, associations and groups in the further processing and processing sectors as well as the scientific community seeking contributions in the form of technical expertise and support for further development of the Plan.

4. Develop, implement and coordinate a national audit system.

Measure of Achievement for 2000–2001:

- The CDC is continuing its work with stakeholders and the provinces to develop procedures to strengthen accountability for milk used in the domestic market.
- In cooperation with stakeholders, the CDC is redesigning a national Milk Utilization Audit Manual. The Manual is used by provincial inspectors when performing milk plants utilization audits.
- The CDC is also continuing to issue certificates to appoint inspectors and Instructions to Inspectors, as set out in the Ministerial Directions and the *CDC Act*. This provides the delegation of authority to provincial auditors to audit milk subject to interprovincial and export trade and is part of maintaining accountability for all milk received by processing plants.
- The Commission, at the request of provinces, is coordinating the exchange of information between provinces and the CDC to ensure proper tracking and to prevent duplicate reporting when transactions involve more than one province.

5. Enhance communication with Boards of Directors of national and provincial stakeholder organizations.

Measure of Achievement for 2000–2001:

- A new Chairman and Commissioner were appointed during the course of the year. The new Chairman immediately embarked on a national tour to meet with as many stakeholders as possible. Further work involving this goal will continue in the next planning period.

Goals for the period 2001–2002 to 2005–2006

- In cooperation with provinces, governments and industry, ensure that Canada's system of dairy exports is in compliance with international trade agreements, and support the work to defend the Canadian system before a WTO Compliance Panel and WTO Appellate Body.
- Co-ordinate and facilitate efforts to refine and harmonize Canada's pooling systems administered by the Canadian Dairy Commission and support industry deliberations to consider the establishment of an all milk national pool.
- Implement and coordinate an audit system that will protect the integrity of the domestic market.
- Improve communications with industry stakeholders and assess and establish a comprehensive means of communicating with the CDC's client groups.
- Conduct a comprehensive review of the administration of the Special Milk Class Permit System to improve administrative processes, structure and management of the program.
- Achieve administrative efficiencies through the implementation of the Financial Information Strategy, the relocation of the CDC's offices and a records management system.

"MILKINGREDIENTS.CA is the first bilingual Internet-based information centre on dairy ingredients in Canada."

Achievements in Detail

Dairy Ingredient Marketing Plan Update

In October 2000, the Canadian Dairy Commission (CDC) introduced a new *Dairy Ingredient Marketing Plan* to promote increased awareness and utilization of Canadian manufactured dairy ingredients.

During the months of December 2000 and January 2001, the CDC met with milk processors, further processors, industry associations and government agencies to discuss in greater detail, the initiatives called for in the Plan. The discussions proved useful in exchanging views and ideas on the objectives and initiatives of the Plan. Many groups shared a common interest in wanting to learn more about current and future trends in the supply and utilization of traditional and non-traditional dairy ingredients as well as the use of animal and vegetable fat substitutes.

Market Analysis Initiative

Based on initiatives called for in the Plan, marketing questionnaires were developed and remitted to individual companies in the distribution, processing and further processing sectors.

Responses to the questionnaires will help the CDC in researching the current level of dairy ingredient utilization (both inside and outside the Special Milk Class Permit Program) and will provide our industry partners with a more complete understanding of the Canadian dairy ingredients market.

New Dairy Ingredients Internet Site

As part of the *Dairy Ingredients Marketing Plan*, *MILKINGREDIENTS.CA*, a CDC- sponsored Web site, was launched on July 31, 2001. *MILKINGREDIENTS.CA* is the first Canadian Internet-based industry services and information tool designed to support Canadian dairy ingredient manufacturers, further processors, supplier-distributors and exporters, and industry partners.

Information, Interaction and Innovation

The CDC believes that this collaborative effort, involving various industry partners, will contribute to the strengthening of business and industry relationships, create new opportunities, communicate useful information and support services related to dairy ingredients, and foster growth and development in the Canadian dairy ingredients sector.

Adoption of a Special Committee Report Promotes Increased Harmonization of Dairy Policies

With regional representation from the Atlantic provinces, Quebec, Ontario and the West, the CMSMC's Special Committee was chaired by the CDC's Chairman. Over the course of 10 months, the group developed a final report, which was presented to the CMSMC in July 2000. An agreement on the proposed recommendations was reached at this same meeting and the recommendations went into effect on August 1, 2000. The recommendations were as follows:

- A commitment to work towards a common approach to the removal of milk components surplus to the domestic market;
- Agreement to examine price differences between the All Milk Pool (P6) and the Western Milk Pool and address any significant unjustifiable differences;
- Develop a national harmonized milk classification system with the objective of reducing the number of milk classes;
- Discontinue British Columbia's special quota allocation formula as of August 1, 2003 in exchange for a one-time additional allotment of Market Sharing Quota (MSQ);
- Implementation of a new amending formula for MSQ adjustments on the basis of 10 percent of a province's historical shares and 90 percent on its population;
- MSQ allotment for provinces where Domestic Dairy Product Innovation Program projects are in effect;
- All provinces agreed to sign a new Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues; and
- The establishment of a "peace clause" to ensure that the issues addressed will not be re-opened for a period of six years.

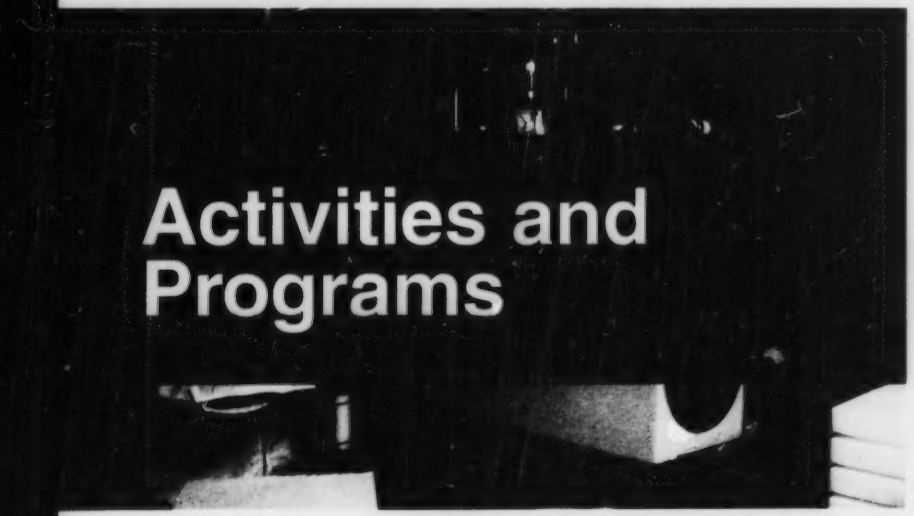

Activities and Programs

National Dairy Policy

Canada's supply management system for the dairy industry is the foundation of current policies in this sector. Supply management in dairy was adopted in the early 1970s and is used to manage and administer a system for the supply of milk used to make products like butter, cheese and yogurt — referred to in the sector as industrial milk.

The Canadian Dairy Commission's role in this policy context is to act as a facilitator within the various forums that are involved in dairy policy such as the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC).

The CMSMC is a permanent body created by the provincial signatories to the National Milk Marketing Plan (NMMP). Its mandate is to determine policies and to supervise the provisions of the NMMP as well as the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues — formerly the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling. The National Milk Marketing Plan is a federal/provincial agreement that governs the supply management system for dairy in Canada. The CMSMC is chaired by the Commission and has representation from dairy producers, processors and governments from all provinces. National dairy producer and consumer representatives also participate on the committee as non-voting members.

The National Milk Marketing Plan contains the key elements of how to manage and monitor the industrial market for milk. For example, it contains a formula that is used to calculate the national production target, or Market Sharing Quota (MSQ), to ensure that consumer demand for various dairy products is met. The Plan establishes each province's share of the MSQ and the mechanism for sharing in any increase or decrease in the target. Each province in turn allocates its share of the MSQ to its dairy producers, according to provincial policy and other agreements established for the sharing of markets and producer returns.

While the supply of milk is managed carefully to meet the needs in the Canadian market throughout the year, surpluses can occur due to fluctuations in milk production or demand. These are managed by adjusting the Market Sharing Quota, stocks or by exporting surpluses, within Canada's trade agreements. Since the system and quotas are calculated on the basis of butterfat (fat in cow's milk), the industry is often faced with a surplus of solids non-fat or of products like skim milk powder. Surpluses are managed through the Surplus Removal Program, the costs of which are funded through pooling.

Production and Demand

The Commission monitors trends in Canadian Requirements (demand) and production (supply) on a monthly basis. Canadian Requirements are defined as total domestic consumer demand plus planned exports for industrial dairy products. Production includes all production of industrial milk and cream within supply management.

In the 2000–2001 dairy year, Canadian Requirements were 45.99 million hectolitres, a 0.7 percent increase over the previous dairy year. During the same period, industrial milk and cream production totaled 47.1 million hectolitres, a 0.7 percent decrease over the 1999-2000 dairy year.

Market Sharing Quota (MSQ)

Each year, the CMSMC determines the national production target for industrial milk, called the Market Sharing Quota (MSQ). This target is constantly monitored and, when necessary, adjusted to reflect changes in the domestic demand for industrial milk products, as measured in terms of butterfat, as well as changes in planned export activity plus a buffer (called the Growth Allowance) to minimize the possibility of shortages on the domestic market. The CMSMC applies the terms of the National Milk Marketing Plan to establish the provincial shares of the MSQ.

MSQ at July 31, 2001 was 46.4 million hectolitres. For the 2000–2001 dairy year, industrial milk and cream production exceeded the Market Sharing Quota by 0.7 million hectolitres.

Pooling of Producer Returns

Changing conditions in the global trading environment as well as in domestic markets in recent years resulted in new pooling arrangements across Canada for the marketing of milk. In its role as a national industry facilitator, the Canadian Dairy Commission administers these pooling arrangements on behalf of the dairy industry.

Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues

Under the Special Milk Class Pricing and Pooling System implemented in August 1995, industrial milk is classified and made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients at

Prince Edward Island	3,061	3,063	3,041
Nova Scotia	2,437	2,173	2,099
New Brunswick	2,248	2,183	2,094
Quebec	84,151	83,326	83,117
Ontario	53,207	49,725	49,267
Manitoba	6,523	6,609	6,467
Saskatchewan	4,591	5,375	5,728
Alberta	10,143	10,045	9,285
British Columbia	8,363	8,208	8,440
Total	174,724	170,707	169,538

Industrial Milk Production, Canadian Requirements and MSQ (million hl)

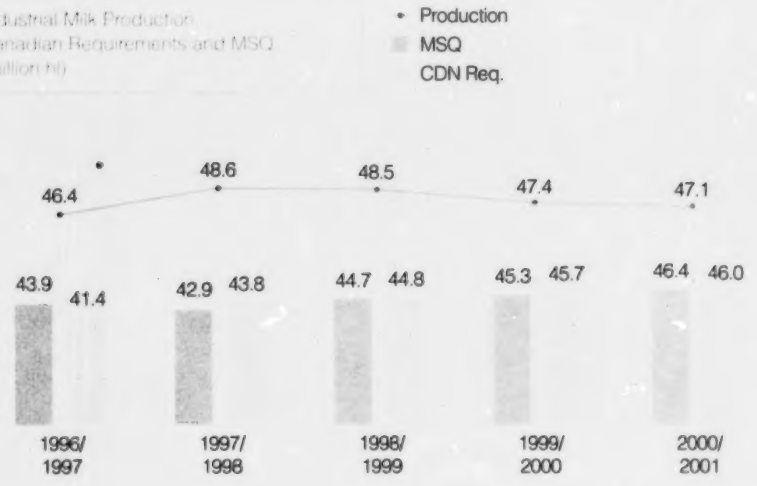

Prince Edward Island	3,056	0.849	1.8%
Nova Scotia	2,099	0.583	1.3%
New Brunswick	2,106	0.585	1.3%
Quebec	78,323	21.756	46.9%
Ontario	52,294	14.526	31.3%
Manitoba	5,821	1.617	3.5%
Saskatchewan	4,529	1.258	2.7%
Alberta	10,454	2.904	6.3%
British Columbia	8,340	2.317	5.0%
Total	167,022	46.395	100.0%

prices which vary according to its end use. Formerly known as the Comprehensive Agreement on Special Class Pooling, the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues provides a means for the market returns from the sale of milk to processors for Special Class purposes to be shared among all dairy producers. During the 2000–2001 dairy year, revenues were shared (or pooled) among nine provincial signatories to the National Milk Marketing Plan. As of August 1, 2001, Newfoundland will also share Special Milk Class Revenues since it has become a signatory to the National Milk Marketing Plan and the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues.

Agreement on All Milk Pooling (P6)

Since August 1996, the Agreement on All Milk Pooling (P6) has provided a means for revenues from all milk sales (fluid and industrial) to be pooled among dairy producers in Manitoba, Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island.

Western Milk Pooling Agreement (WMP)

In March 1997, the four Western provinces (Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia) also implemented an all milk pooling system. Although Manitoba is part of the Western Milk Pool, it also participates in revenue sharing under the Agreement on All Milk Pooling (P6).

Special Milk Class Permit System

Purpose

The Special Milk Class Permit System was created and implemented on August 1, 1995 in order to allow processors, exporters and further processors to remain competitive on international and domestic markets. Through this system, milk components are made available for use in dairy products and products containing dairy ingredients according to their end use at competitive prices.

Types of Permits

Processors, exporters and further processors can access certain volumes of dairy components through permits issued by the Canadian Dairy Commission.

There are three types of permits. The first type is a permit issued to further processors using dairy products for specific purposes as ingredients. Permits are issued under Class 5(a) for cheese ingredients, under Class 5(c) for dairy product ingredients used in the confectionery sector, and under Class 5(b) for all other dairy product ingredients.

The second type of permit is issued to exporters for individual transactions. The exporters' permit specifies the maximum quantity of dairy products which may be exported according to the volume of milk identified as available for export. Permits are issued under Class 5(d) for the volume of milk covered under planned exports incorporated into MSQ, as well as other exports, the total of which falls within Canada's WTO commitment levels.

The third type of permit is issued under Class 4(m). Surplus of milk under this class is sold through a permit system into animal feed and other similar uses.

Achievements for the 2000–2001 Dairy Year

Further processors used the equivalent of 4.1 million hectolitres of milk in 2000–2001. A total of 961 permits were issued last year for Classes 5(a), (b) and (c), the majority of which were Class 5(b) permits. The number of businesses participating in the program rose to 747 in 2000-2001, up from 717 in the previous year. A total of 42 businesses operating in the confectionery sector used Class 5(c) permits during the year.

Pricing

The Commission's role in pricing is two-fold: first, it administers the payment of a federal subsidy which reduces the returns required by dairy producers from the marketplace. Secondly, the Commission annually reviews and announces support prices for butter and skim milk powder. Support prices are used as references by provincial milk

Volume of Milk Sold and Producer Revenues in Classes 5(a), (b) and (c)*

Class		1996–1997	1997–1998	1998–1999	1999–2000	2000–2001
5(a)	Volume	1.336	1.535	0.885	1.517	1.791
	Price	$39.52	$39.01	$44.20	$37.17	$35.48
5(b)	Volume	1.425	1.817	0.895	1.452	1.221
	Price	$40.04	$38.74	$43.21	$38.84	$42.87
5(c)	Volume	0.797	0.828	1.154	1.033	1.053
	Price	$32.22	$32.73	$33.03	$33.60	$31.91
Total	Volume	3.558	4.180	2.934	4.002	4.065
5(a), 5(b) & 5(c)	Price	$37.74	$37.54	$39.50	$36.61	$36.37

**Volumes (in million hectolitres) and prices are calculated on a standard hectolitre basis at 3.6 kg of butterfat per hl.*

boards and agencies in setting the prices for milk sold to processors.

Together, these two elements serve as a means for the Commission to fulfill its mandate to ensure that producers receive an adequate return for their labour and investment and ensure consumers a continuous supply of high quality dairy products. The two elements are factored into a yearly pricing announcement made by the CDC in December — a decision which then takes effect the following February.

Support Price Announcement

In December 2000, following careful consideration of the views of dairy industry stakeholders, as well as other factors such as the result of a national cost of production survey conducted by the CDC, and other economic indicators, the Canadian Dairy Commission announced that, effective February 1, 2001, the support price for skim milk powder would rise to $4.8394 from $4.6842 per kilogram, and for butter, to $5.7261 from $5.5407 per kilogram.

The market revenues resulting from these higher support prices provided dairy farmers with an additional amount of $2.13 per hectolitre. Of this amount, $0.85 per hectolitre was included for the purpose of continuing to allow for the recovery of the consumer subsidy from the marketplace — which is being reduced until its elimination on January 31, 2002. Consequently, net returns to dairy farmers increased by $1.28 per hectolitre or 2.3 percent above the previous year's net returns.

Federal Subsidy Program

The Government of Canada has provided funding under the federal subsidy program since before the establishment of the CDC in 1966. However, in 1996, as part of the federal budget, it was announced that the program would be phased-out over a five year period until its elimination on January 31, 2002. The last of the annual reductions of $0.76 per hectolitre will be applied at that time.

Payments to producers under the federal dairy subsidy program in the 2000–2001 dairy year totaled $50.977 million for the production of 161.064 million kilograms of butterfat or 44.74 million hectolitres of milk produced for domestic consumption.

Imports of Dairy Products

Prior to 1995, Canada maintained a range of measures which placed limits on dairy product imports to uphold the stability of its national milk supply management system. These controls changed significantly in 1995 as a result of the World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture. In signing this Agreement, Canada and the other signatories agreed to replace former quantitative import restrictions with tariffs and Tariff Rate Quotas.

Under the terms of the 1995 WTO Agreement, Canada has established Tariff Rate Quotas (TRQs) for a number of dairy products. With the support of the industry, the CDC has acted as the first receiver of imports of butter under federal permit since 1995 and directed this product through butter manufacturers to the further processing sector.

The first year the Agreement was in effect, the Tariff Rate Quota for butter was 1,964 tonnes. Last year the Tariff Rate Quota reached 3,274 tonnes. Of the total Tariff Rate Quota, approximately two thirds of the amount is a country allocation to New Zealand, amounting to 2,000 tonnes last year.

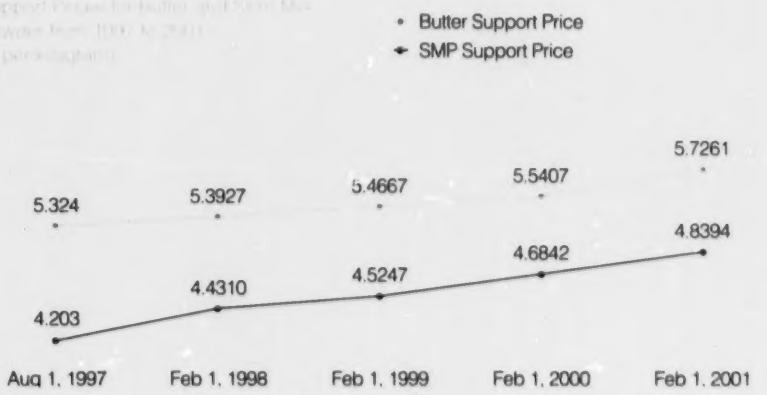

Domestic Dairy Product Innovation Program

The Domestic Dairy Product Innovation Program (DDPIP) encourages the manufacture of new and innovative products on the domestic market by adding specific volumes to provincial milk quotas in order to ensure that necessary milk supplies are available. Accordingly, the DDPIP allows for a certain amount of flexibility within the national supply management system.

The DDPIP was first implemented in 1989 following approval by the CMSMC. It was most recently renewed in July 1999 and extended until the end of the 2004-2005 dairy year.

Achievement During the 2000–2001 Dairy Year

During the 2000–2001 dairy year, Canadian firms in Quebec, Ontario, Alberta and British Columbia utilized approximately 22 million litres of milk under the DDPIP.

The CMSMC also conducted a review of the Program. As a result, the criteria were modified to ensure that the Program is used for new and innovative products that will positively impact on domestic market demand. In addition, a new Selection Committee, comprised of representatives of six organizations (three regional and three national including the CDC), was formed to review all applications to the Program.

During the year, eight companies submitted applications and nine new products were accepted, mainly for the development of new specialty cheeses. Companies whose applications are rejected can now appeal the decision of the Committee to an

Direct Payments to Producers
Value from 1996–1997 to 2000–2001
(in thousands)

	1996–1997	1997–1998	1998–1999	1999–2000	2000–2001
Prince Edward Island	$ 2,134	$ 2,024	$ 1,610	$ 1,205	$ 742
Nova Scotia	3,781	3,514	2,730	2,002	1,225
New Brunswick	2,824	2,658	2,103	1,563	956
Quebec	61,135	57,824	46,430	34,525	21,073
Ontario	54,489	51,081	39,923	29,725	18,208
Manitoba	5,049	4,158	3,425	2,441	1,515
Saskatchewan	3,504	2,996	2,465	1,754	1,075
Alberta	9,329	8,501	7,018	5,016	3,096
British Columbia	7,776	8,485	6,994	4,945	3,087
Total	$150,021	$141,241	$112,698	$83,176	$50,977

[1] *Start of Market Sharing under Pooling arrangements*
[2] *Modified for cream producers' year-end adjustments*

appeal body composed of the three Commissioners of the CDC. Appeals were filed by two companies. Following a review of the applications, the three Commissioners accepted one as eligible under the Program criteria.

Domestic Seasonality Programs

Milk production fluctuates on a seasonal basis. It is highest in the spring when cows tend to produce more milk, while in the fall and winter months, production may drop slightly. Conversely, demand for dairy products such as butter and cheese is highest in the fall and winter months, particularly in the period leading up to the Christmas season and tends to be lower in the post-Christmas period.

Domestic Seasonality Programs are a key function in enabling the industry to match supplies of product with consumer demand on the domestic market, particularly during seasonal periods of fluctuation in production. The industry has mandated the CDC to operate these programs, in cooperation with the private sector, to balance the seasonal demand and supply of dairy products.

Storage Programs

Butter

The CDC holds a pre-determined amount of butter in storage throughout the year. The Canadian Milk Supply Management Committee sets a target of 11 million kilograms of butter at the beginning of each dairy year referred to as the "normal butter inventories." These stocks are considered necessary to ensure that the domestic market has a constant supply throughout the year.

Within this targeted level, two types of programs are operated to manage stocks. Plan A is a storage program for butter which is held in 25 kilogram blocks. The CDC purchases the butter and holds it for resale in the domestic market at the support price when manufacturers run low on supply of cream to make butter. During the 2000–2001 period, the goal for Plan A normal stocks as at July 31 was 2.5 million kilograms.

Plan B is a storage program used by processors to balance the seasonality of their own production and sales during the calendar year. Under the Plan B program for butter, manufacturers can sell butter in retail packaging (454 g), or in 25 kilogram bulk blocks to the Commission. They must then repurchase this butter within one calendar year from the date of the product's manufacture. Companies make their own decisions on the level of butter they want to put in storage under this program. Because of the need to repurchase the product, this program is self-limiting and for this reason, there is no set limit on the quantity of product accepted by the CDC.

The total of stocks of butter under Plans A and B serves as an indicator to the industry of possible surpluses or shortages of butterfat in the marketplace. This information is used to assess whether production quotas should be adjusted or it may indicate the need to manage surpluses. However, in the past few years, butter produced in the domestic market has, in large part, been consumed in Canada. As a result, Canada only exported small amounts of surplus butterfat in the form of butter.

Butteroil

In January 2000, the Canadian Milk Supply Management Committee approved the inclusion of butteroil as an eligible product in the existing Plan B program for butter on a temporary basis. It was approved on the basis that the program would assist in the supply for fresh cream during the fall period when the supply of butterfat is tight.

In January 2001, the Committee approved the permanent eligibility of butteroil under Plan B. A total of 384 tonnes of butteroil was stored during the dairy year.

Milk Powders

The CDC also operates a program for the storage of specialty types of milk powders. It encourages manufacturers to make these products when the supply of milk is plentiful and minimizes the demand for fresh milk to make these products in the fall when milk production is usually low. Stocks held under this program act to balance the supply and demand of non-fat milk solids.

Concentrated Milk Assistance Program

The Concentrated Milk Assistance Program (CMAP) is used to encourage the production of evaporated and sweetened condensed milk during the period of the year when milk supply is abundant. Unlike the other Domestic Seasonality Programs where the CDC actually purchases and sells the products, the CMAP is a financial assistance program for which manufacturers retain possession of the product and are responsible for storage arrangements. A set amount of financial assistance is offered under the program to compensate manufacturers for the carrying charges associated with additional product storage time.

This program underwent a review by the Commission, at the request of industry, to determine how evaporated milk manufacturers could make better use of the program. It was determined that a 60-day waiting period for products to become eligible for assistance was too long at certain times of the year. As a result, the CMSMC authorized the Milk Management Committee to reduce the waiting period to 30 days to encourage the production of this product during certain times of the year when milk may be over-abundant. This product is then marketed domestically in the periods of the year when it is needed most. The eligibility period in which manufacturers can register products under this program has been reduced to products manufactured during the period of January 1st to July 31st.

Butter and Skim Milk Powder Inventories

The Commission began the 2000–2001 dairy year with 11.80 million kilograms of butter and 6.66 million kilograms of skim milk powder in inventory. During the year, the CDC purchased 20.89 million kilograms of butter and 39.49 million kilograms of skim milk powder. Sales of 18.29 million kilograms of butter and 37.36 million kilograms of skim milk powder left respective closing inventories of 14.40 and 8.79 million kilograms as of July 31, 2001 (butter statistics include imports).

Surplus Removal Program

The CDC administers a Surplus Removal Program (SRP), on the industry's behalf. The program was designed to minimize the manufacture of products for unplanned exports when unfulfilled domestic and planned export opportunities exist. The program ensures that milk that is surplus to the domestic market is removed in the form of dairy products that are most suited for export.

Changes to the program were implemented in August 2000 in compliance with a WTO ruling on Canada's exports of dairy products. The CMSMC created the Milk Management Committee (MMC) and gave it authority to direct the CDC in operating the Surplus Removal Program. This Committee is comprised of representatives from the production and processing sectors at the provincial and national levels. The Milk Management Committee assesses market conditions and the milk production situation for the purpose of determining when surplus removal activities are required and the quantity of milk that the CDC is authorized to remove from the marketplace.

Exports

The CDC's role in exporting dairy products underwent important changes in the last few years. Except for sales of skim milk powder to the governments of Mexico and Cuba, the CDC no longer directly exports dairy products.

Exports of all dairy products are essentially achieved by private exporters using Class 5(d) permits administered by the CDC, as directed by the Milk Management Committee and within Canada's WTO export commitments.

Only those export activities authorized by the Milk Management Committee (MMC) can be carried out by the CDC.

The only product directly exported by the CDC during the year was skim milk powder. A total of 34.7 million kilograms was sold by the CDC.

In the case of cheese exports, the CDC's main responsibility is to issue certificates to Canadian exporters giving them access to the European Union's Aged Cheddar market. Canada negotiated a special access quota in 1980 with the European Union. The current access level is 4,000 tonnes, which allows Canada to continue to market its finest aged cheddar to the United Kingdom. Consumers in the UK have been able to obtain this famous Canadian product for almost a century.

Warehousing and Charges

Warehousing of Stocks — The Commission enters into contracts with public warehouses across Canada for the safe storage of its products. In the 2000–2001 dairy year, the CDC stored mostly butter and milk powders in 43 warehouse locations across Canada.

Carrying Charges — Carrying charges associated with the CDC's Domestic Seasonality Programs for butter and skim milk powder totaled $5.03 million in 2000–2001.

Financing — In order to defray the costs associated with storing the normal levels of butter stocks, an amount is collected by the Commission through pooling arrangements and is adjusted as required to correspond to the actual costs associated with these stocks. On February 1, 2001, the CDC maintained this charge at $0.07 per hectolitre.

Audit

The Audit Section has a dual accountability:

- to the Government of Canada given that the CDC is a Crown corporation; and
- to dairy industry stakeholders in light of the programs administered by the CDC on their behalf.

This dual accountability is emphasized by the joint funding provided by both the government and dairy producers. Accordingly, the Audit Section's many responsibilities include both external and internal audit work.

Internal Audits

As mandated by the *Financial Administration Act*, internal audits must be carried out on the systems and practices of the Commission. An internal committee of the Commission, comprised of directors and managers and chaired by a Commissioner, reviews audit priorities and develops an annual, as well as a five-year audit plan.

During the 2000–2001 dairy year, the section performed an important review of the CDC's freight and warehousing practices, as well as its Corporate Plan. The Section works with management in order to ensure that operations are carried out economically, efficiently and effectively. The Audit Section also co-operates and assists the Auditor General with its annual audit by providing relevant reports and information on CDC practices.

External Audits

External audits are, in large part, performed on companies participating in the Special Milk Class Permit System. During the 2000–2001 dairy year, 33 companies were audited, resulting in claims of $833,000, which were returned to Canadian dairy producers. Risk assessment is used to identify high risk companies among the seven hundred companies that generated $280 million in revenue under the program during the 2000–2001 dairy year.

The CDC Audit Section also establishes mandates and reviews the work contracted with professional audit firms in each province. This provides assurance on the reliability of revenues reported to the Commission to run the national pools.

In cooperation with provincial milk plant auditors, the CDC Audit Section developed a national Milk Utilization Plant Audit Manual establishing a set of minimum audit standards to be followed in the performance of milk plant audits. Following Newfoundland's entry into the National Milk Marketing Plan on August 1, 2001, these audit standards will apply to all 10 provinces.

During the 2000–2001 dairy year, the Section provided historic summary utilization data in order to assist in the negotiating process for Newfoundland's entry into the national system.

Significant Factors Affecting Financial Results

Sales revenues increased by 14 percent in the last dairy year ($222 million) as compared to the same period in the previous year ($194 million), with a corresponding margin that doubled to over $18 million in 2001 as compared to a $9 million margin achieved in the year 2000. This performance is mainly attributable to the export sales of skim milk powder at world prices which have continued to rise throughout the year. Apart from the Commission's traditional markets in Mexico and Cuba, the majority of the sales were made to Canadian exporters.

Favorable margins were generated on the sales of Plan A and Plan B butter as a result of an increase in support prices in February 2001. In addition, imported butter purchased by the CDC in respect of Canada's commitments at the World Trade Organization (WTO), was sold domestically for use by the further processing industry and contributed to the Commission's overall profit margin on domestic sales.

Export market returns have decreased due to WTO limits applicable on eligible exports.

With the continuation of the gradual phase-out of dairy subsidies, year-over-year payments to eligible dairy producers have decreased by $32 million. Next year will be the last year for subsidy payments as the program will end on January 31, 2002.

In accordance with recommendations made by the Canadian Milk Supply Management Committee, the Commission has built-up its inventories of Plan A butter to avoid a shortfall during the fall months when the milk supply of butterfat may not be sufficient to fully satisfy demand. While Plan B butter is repurchased by processors at current support price, inventories of Plan B butter were slightly higher than average at year-end. Inventory levels of Skim Milk Powder were also higher at year-end compared to last year due mainly to a build up of stocks for shipments to be made in the first few months of the next dairy year. Consequently, loans from the Government of Canada are up by $20 million at year-end in comparison to the previous year in order to finance the additional inventories.

Human Resources

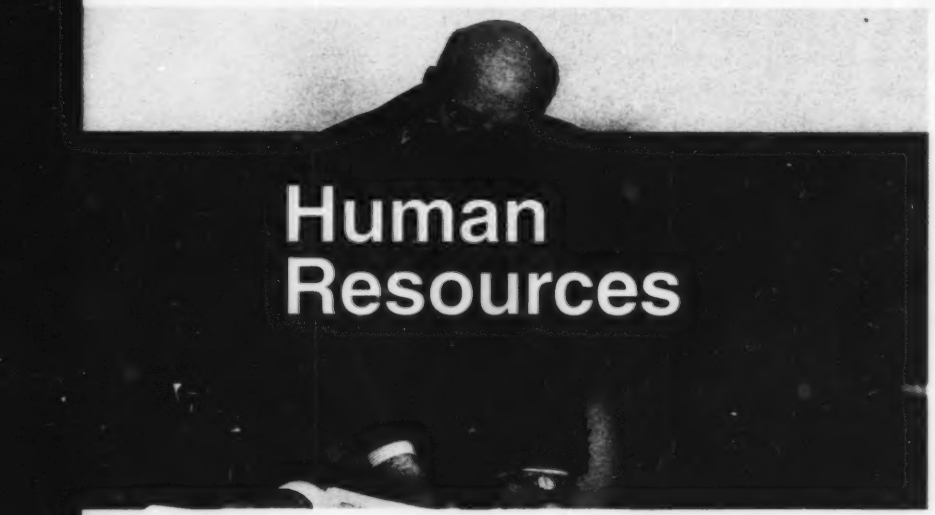

From left to right:
Michel Pagé, Louis Balcaen and Carl Harrison

The success of the Canadian Dairy Commission's services depends largely on its human resources as well as on its pursuit of excellence in the services it offers. The Canadian Dairy Commission is committed to providing its human resources in a quality work environment in which fairness, employment equity and inclusiveness, respect, continuous learning and development, recognition, leadership and team work prevail. With that in mind, the CDC reaffirms its commitment to continually implementing programs and internal initiatives which are aimed at encouraging and supporting good individual and company performances.

The Canadian Dairy Commission (CDC) places great importance on improvement and therefore has been re-examining and adapting its services and organizational structure to better respond to current and future client needs and to effectively continue the CDC's role in the Canadian dairy industry. In the past year, the function of communications began operating under a separate unit headed by a Chief and called Communications Services. Additionally, the Commercial Operations and Domestic and International Marketing sections were merged in August 2000 forming a new section called Marketing and Commercial Operations. This Section is now responsible for all marketing activities of the CDC.

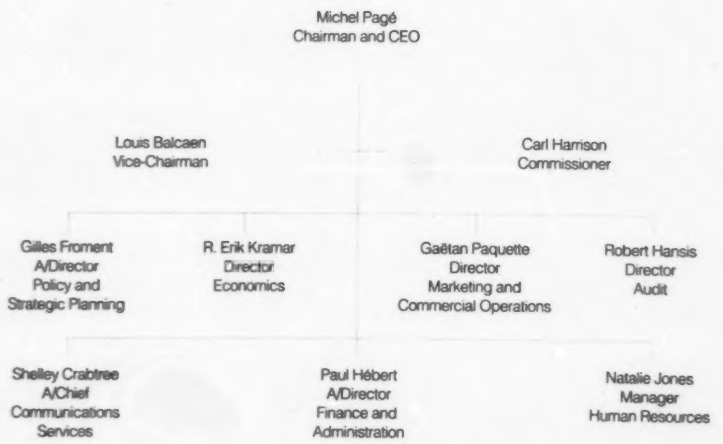

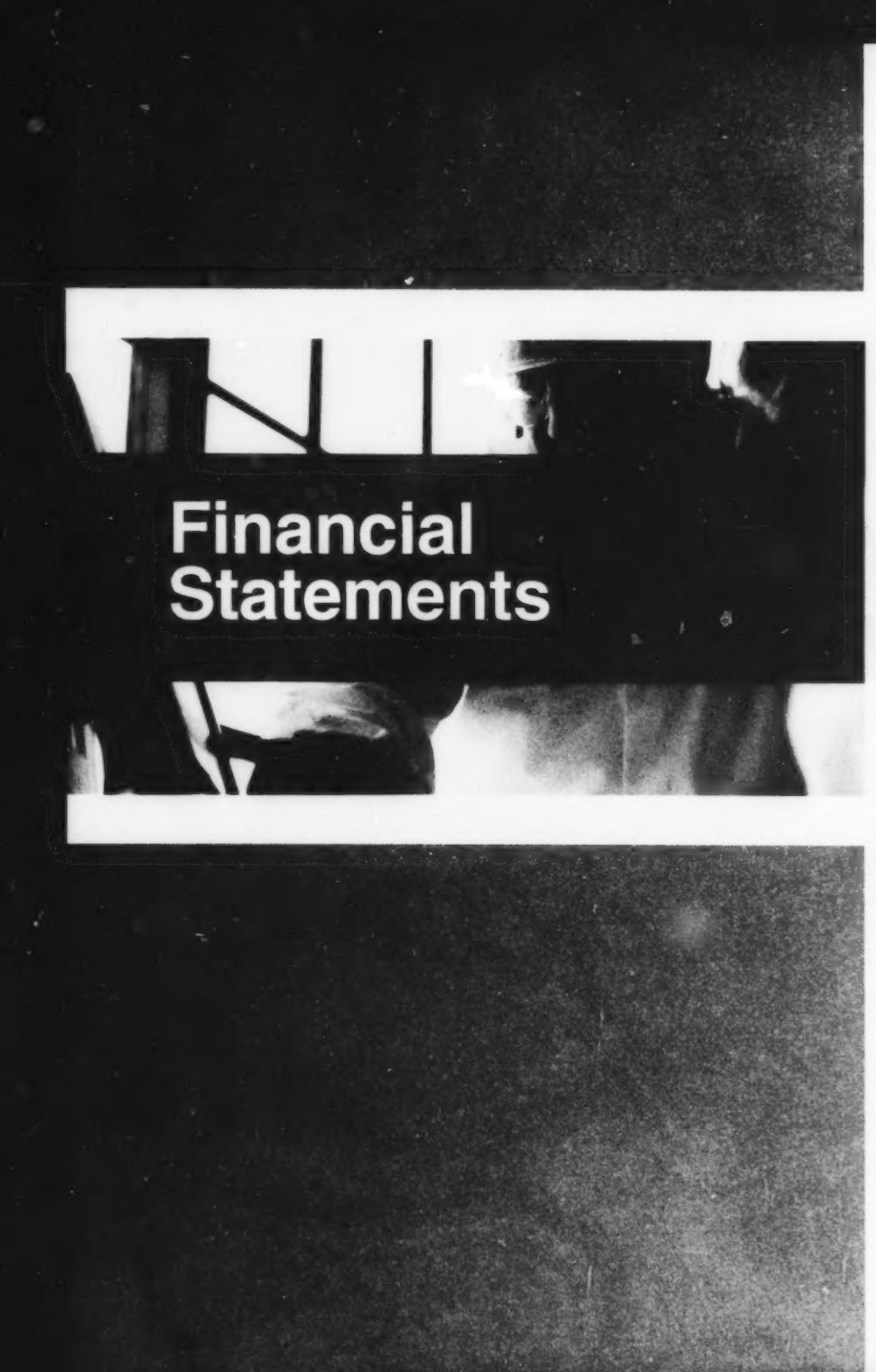

Financial Statements

Management Responsibility for Financial Statements

The financial statements of the Canadian Dairy Commission and all information in this Annual Report are the responsibility of management. The statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgements where appropriate. Financial information presented elsewhere in the Annual Report is consistent with the statements provided.

In discharging its responsibility for financial reporting, management maintains and relies on financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized, assets are safeguarded, and proper records are maintained. These controls and practices ensure the orderly conduct of business, the accuracy of accounting records, the timely preparation of reliable financial information and the adherence to Commission policies and statutory requirements. The process includes management's annual communication to employees of Treasury Board's guidelines on conflict of interest and code of conduct.

The Audit Committee of the Canadian Dairy Commission, made up of the Commissioners, oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting. The Commission's internal and external auditors have free access to the Audit Committee to discuss the results of their work and to express their concerns and opinions.

The transactions and financial statements of the Commission have been audited by the Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada.

Michel Pagé, *Chairman*

Paul Hébert, *A/Director of Finance*

Ottawa, Canada
September 21, 2001

Auditor's Report

To the Minister of Agriculture
and Agri-Food,

I have audited the balance sheet of the Canadian Dairy Commission as at July 31, 2001 and the statement of costs funded by the Government of Canada, the statement of operations and the statement of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Commission's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at July 31, 2001 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Commission that have come to my notice during my audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canadian Dairy Commission Act* and the by-laws of the Commission.

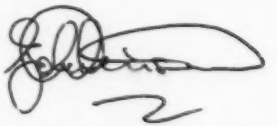

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
September 21, 2001

Balance Sheet

as at July 31, 2001

	2001	2000
	(in thousands)	
ASSETS		
Cash and term deposits	$ 1,024	$ 4,460
Accounts receivable		
Trade (Note 4)	13,417	12,139
Government of Canada	8,550	14,338
Due from provincial milk marketing boards and agencies	23,376	21,478
Inventories (Note 5)	110,266	76,913
	$156,633	$129,328
LIABILITIES		
Bank indebtedness — pooling account (Note 6)	$ —	$ 364
Accounts payable and accrued liabilities		
Trade	19,280	14,056
Other liabilities	1,445	1,470
Due to provincial milk marketing boards and agencies	22,092	23,600
Subsidies payable to producers	8,525	14,313
Loans from Government of Canada (Note 7)	78,523	58,379
	129,865	112,182
Surplus at end of year (Note 8)	26,768	17,146
	$156,633	$129,328

Commitments (Notes 10 and 12)

Approved:

Chairman

Vice-Chairman

A/Director of Finance

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Costs Funded by the Government of Canada

for the year ended July 31, 2001

	2001	2000
	(in thousands)	
Subsidies to producers of industrial milk and cream	$50,977	$83,176
Operating expenses	2,775	2,730
Costs of production and dairy policy studies	542	410
Total costs funded by the Government of Canada (Note 9)	$54,294	$86,316

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Operations

for the year ended July 31, 2001

	2001	2000
	(in thousands)	
Export sales	$114,262	$89,463
Cost of sales	101,628	87,054
Margin on export sales	12,634	2,409
Domestic sales	107,739	104,789
Cost of sales	101,186	97,638
Margin on domestic sales	6,553	7,151
Total margin on sales	19,187	9,560
Pooling of market returns activities		
Contributions from provincial marketing boards and agencies	117,324	136,563
Equalization payments to provincial marketing boards and agencies	110,138	130,314
Contributions withheld to fund operating expenses	7,186	6,249
Operating expenses	12,726	10,285
Net results of operations before Government funding	13,647	5,524
Operating expenses funded by the Government of Canada	2,775	2,730
Net results of operations after Government funding	16,422	8,254
Surplus at beginning of year	17,146	12,942
	33,568	21,196
Refund of surplus to producers	6,800	4,050
Surplus at end of year	$ 26,768	$17,146

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Statement of Cash Flows

for the year ended July 31, 2001

	2001	2000
	(in thousands)	
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Cash receipts from customers	$220,723	$185,918
Cash paid to suppliers and others	(241,732)	(187,554)
Cash receipts from producers	7,152	6,212
Cash receipts from provincial milk pools	242,378	157,958
Cash paid to provincial milk pools and others	(245,793)	(157,198)
Cash receipts from the Government of Canada	60,082	90,466
Subsidies paid to producers	(56,765)	(87,218)
Interest paid	(2,461)	(1,554)
Cash flows from operating activities	(16,416)	7,030
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Increase in term deposits	–	3,781
Cash flows from investing activities	–	3,781
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
New loans from the Government of Canada	198,857	129,865
Loan repayments to the Government of Canada	(178,713)	(136,229)
Decrease in milk pooling line of credit	(364)	(760)
Cash paid to refund surplus to producers	(6,800)	(4,050)
Cash flows used in financing activities	12,980	(11,174)
NET DECREASE IN CASH	(3,436)	(363)
Cash at beginning of year	4,460	4,823
Cash at end of year	$ 1,024	$ 4,460

The accompanying notes and schedule are an integral part of these financial statements.

Notes to Financial Statements

July 31, 2001

1. The Commission

The Canadian Dairy Commission (the "Commission") is an agent Crown corporation named in Part I, Schedule III to the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. The objects of the Commission, as established by the *Canadian Dairy Commission Act (CDC Act)*, are "to provide efficient producers of milk and cream with the opportunity of obtaining a fair return for their labour and investment and to provide consumers of dairy products with a continuous and adequate supply of dairy products of high quality".

The Commission administers subsidy payments to producers and other costs funded by the Government of Canada. In co-operation with the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which it chairs, the Commission undertakes the management and administration of operations funded by producers. The results of the Commission's operations in each of these areas are presented in the Statement of Costs Funded by the Government of Canada, and in the Statement of Operations, respectively, in order to reflect and distinguish the accountability relationships for them.

The Commission purchases all butter and skim milk powder tendered to it at either the Canadian support price or at the international market price, depending on the intended resale markets, except for a portion of butter imported by the Commission at international market price for domestic consumption in accordance with Canada's commitments at the World Trade Organization (WTO). While a major portion of the butter purchased by the Commission is later resold in the domestic market, most of the skim milk powder is in excess of domestic needs and is exported. The Commission sells production surplus to domestic requirements in the form of whole milk products, skim milk powder and butter on international markets.

The Commission administers, on behalf of the industry, a pricing and pooling of market returns system which provides milk components to further processors and exporters through processors at competitive prices. This system is administered by the Commission in accordance with the "Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues" to allow dairy producers to share special class revenues nationally, as well as with the "Western Milk Pooling Agreement" and the "Agreement on All Milk Pooling", which allow dairy producers to share revenues regionally.

2. Significant accounting policies

Inventories

Inventories are valued at the lower of cost or estimated net realizable value.

Foreign currency translation

A portion of sales in foreign currencies are hedged by forward exchange contracts and are translated into Canadian dollars at the exchange rates provided therein. Sales in foreign currencies that are not hedged are translated into Canadian dollars at the exchange rate in effect on the transaction date.

Contributions to Public Service Superannuation Plan

The Commission's employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and the Commission contribute to the cost of the Plan. Contributions by the Commission are expensed in the year incurred.

The Commission is not required under present legislation to make contributions with respect to actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Plan.

3. Fair value of financial instruments

The transactions related to cash and term deposits, accounts receivable, bank indebtedness, accounts payable and accrued liabilities, subsidies payable to producers and loans from the Government of Canada are entered into in the normal course of business. The carrying amounts of each of these accounts approximate their fair values because of the short term to maturity.

4. Accounts receivable — Trade

Most of the trade accounts receivable are in foreign currencies and their Canadian dollar value has been determined using the rate to be paid under forward exchange contracts as further explained in Note 10. These foreign accounts receivable are guaranteed by letters of credit, are payable on demand and are non-interest bearing.

5. Inventories

	2001	2000
	(in thousands)	
Butter	$ 78,299	$ 59,722
Skim milk powder	29,155	17,186
Other dairy products	2,812	5
	$110,266	$ 76,913

6. Bank indebtedness — Pooling account

To provide bridge financing and ensure the efficient operation of the pricing and pooling of market returns system, the Commission established a $10 million line of credit with a member of the Canadian Payments Association. The bank indebtedness incurred under this line of credit is due on demand and bears interest at prime which on July 31, 2001 was 6.00% per annum. The bank indebtedness is repaid monthly. An offsetting amount is included in the amount due from provincial milk marketing boards and agencies.

7. Loans from Government of Canada

Loans from the Government of Canada, to a maximum of $100 million, are available to finance operations. Individual loans are repayable within one year from the date the loan is advanced. Principal and accrued interest are repaid regularly during the year when funds are available. Interest on the loans are at the normal rates established for Crown corporations by the Government and varied from 4.29% to 6.02% (2000 — 4.42% to 5.88%).

8. Surplus at end of year

The Commission collects amounts from consumers through pooling arrangements to fund carrying charges associated with normal levels of butter inventory. This amount is reflected in contributions withheld to fund operating expenses. The surplus at the end of the year is made up of an accumulated surplus of this funding and surplus amounts relating to commercial sales.

The refund of surplus to producers relating to commercial sales is determined on an annual basis and recorded in the year in which it is authorized.

9. Costs funded by the Government of Canada

Agriculture and Agri-Food Canada provides funding to the Commission for subsidy payments to producers of industrial milk and cream shipments produced to meet domestic requirements. The rate of subsidy payments from August 1, 2000 to January 31, 2001 was $0.422 per kilogram of butterfat or $1.52 per hectolitre of milk containing 3.6 kilograms of butterfat (August 1999 to January 2000 — $0.632 or $2.28 respectively) and was $0.211 per kilogram of butterfat or $0.76 per hectolitre from February 1, 2001 to July 31, 2001 (February 2000 to July 2000 — $0.422 or $1.52 respectively). The federal subsidy program will end January 31, 2002.

Funding of the Commission's administrative expenses is shared among the federal government (44%), dairy producers (36%) and the market place (20%). The Government of Canada funded $2.8 million (2000 — $2.7 million) of the Commission's administrative expenses of $6.5 million (2000 — $5.5 million), as well as professional services relating to cost of production and dairy policy studies. While Government funding remained relatively constant during the past two fiscal years ending March 31, the year-over-year spending on a dairy year basis fluctuated due to the timing of expenditures.

10. Forward exchange contracts

As part of its foreign exchange risk management, the Commission enters into forward exchange contracts with regard to a portion of its export sales contracts. At the end of the dairy year, the Commission's outstanding forward exchange contracts totaled $18 million Canadian equivalent (2000 — $12 million Canadian equivalent). These contracts mature from August to September 2001. The maturity dates of the forward exchange contracts correspond to the estimated dates when the Commission expects to receive the foreign currency proceeds arising from export sales contracts.

11. Representatives' fees

The Commission used the services of representatives for sale of dairy products on the export market. Total fees for the year were $1.1 million (2000 — $0.7 million) and are included in cost of sales.

12. Purchase commitments

As at July 31, 2001, the Commission was committed to purchase certain butter, skim milk powder and other dairy products produced prior to that date. These commitments amounted to approximately $2.4 million (2000 — $2.4 million).

13. Related party transactions

The Commission is related in terms of common ownership to all Government of Canada-created departments, agencies and Crown corporations. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business.

Government departments provided the Commission with certain administrative services without charge. The value of these services is not recorded in the Commission's accounts.

14. Financial statement presentation

Certain comparative amounts have been reclassified to conform with the presentation adopted in the current year.

Schedule of Operations by Product

for the year ended July 31, 2001
(in thousands)

	2001				2000			
	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	Total	Butter	Skim Milk Powder	Other Products*	Total
Export sales	$ —	$ 114,162	$ 100	$ 114,262	$ 2,454	$ 86,790	$ 219	$ 89,463
Cost of sales	—	101,528	100	101,628	2,635	84,190	229	87,054
Margin (loss) on export sales	—	12,634	—	12,634	(181)	2,600	(10)	2,409
Domestic sales	96,350	11,389	—	107,739	93,906	10,883	—	104,789
Cost of sales	89,838	11,348	—	101,186	88,457	9,181	—	97,638
Margin on domestic sales	6,512	41	—	6,553	5,449	1,702	—	7,151
Total margin (loss) on sales	$ 6,512	$ 12,675	$ —	$ 19,187	$ 5,268	$ 4,302	$ (10)	$ 9,560
Operating expenses:								
Domestic dairy product assistance	$ 44	$ —	$ 345	$ 389	$ 32	$ —	$ 511	$ 543
Carrying charges	3,770	1,261	4	5,035	3,170	774	1	3,945
Recovery of doubtful accounts	—	—	—	—	—	—	(13)	(13)
	$ 3,814	$ 1,261	$ 349	$ 5,424	$ 3,202	$ 774	$ 499	$ 4,475
Administrative expenses				6,487				5,530
Pool cost of production, interest and bank charges				815				280
Total operating expenses				$ 12,726				$ 10,285

**Includes whole milk powder and evaporated milk*

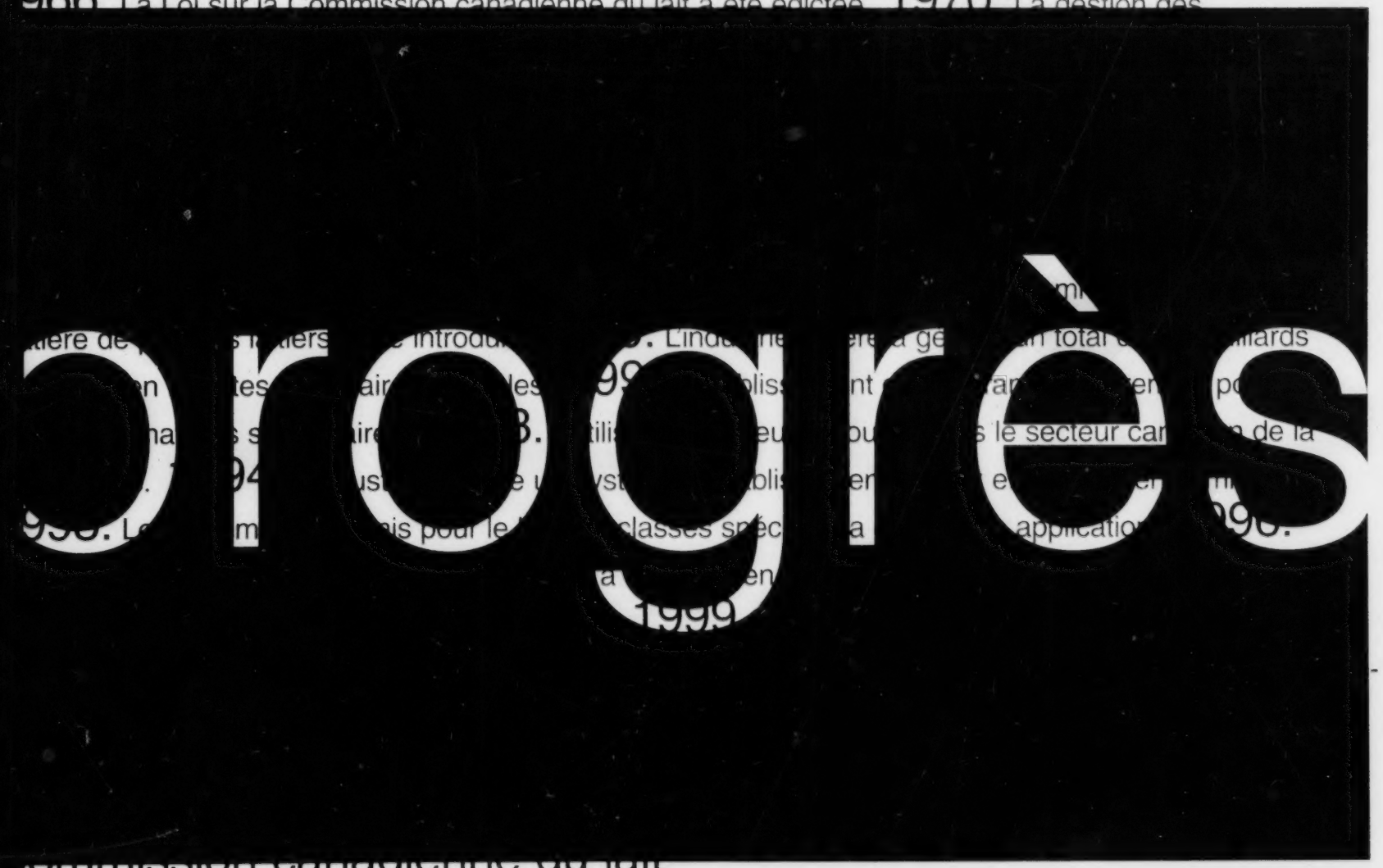

Commission canadienne du lait
Canadian Dairy Commission

CCL | CDC

Canada

Normes de service

En s'acquittant de ses responsabilités, la Commission canadienne du lait s'efforcera de traiter toute demande de client :

De façon opportune — Dans des situations inhabituelles, nous expliquerons les étapes que nous prendrons pour réagir pleinement dans le plus bref délai.

Avec courtoisie — Nous reconnaissons l'importance de votre demande et vous aiderons poliment à comprendre les procédures, règlements et exigences qui s'appliquent.

Équitablement — Nous traiterons toute demande de façon équitable. Si, selon vous, une question n'est pas réglée à votre satisfaction, nous expliquerons promptement comment demander réparation.

Avec clarté — Vous avez droit à une explication simple et courtoise de notre façon de traiter votre demande.

Le personnel de la Commission est à votre service, dans les deux langues officielles, de 08 h 00 à 16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés). Nous vous savons gré de nous communiquer vos commentaires sur nos procédures et de nous faire part de toute suggestion pour les améliorer.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider lors de vos demandes supplémentaires de renseignements concernant les activités de la Commission ou celles de l'industrie laitière en général.

La Section de services
des communications
Commission canadienne du lait

1525, avenue Carling, Suite 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
Téléphone : (613) 792-2000
Télécopieur : (613) 998-4492
Internet : http://www.ccl-cdc.gc.ca
Courriel : cdc-ccl@em.agr.ca

La présente publication est également disponible dans les bibliothèques partout au Canada.
No de catalogue : CC101-2001
ISBN 0-662-66095-1

Conception et production : Ricochet Creative Thinking, Photographies des commissaires : Photo Features, Photographie de la page 2 : Barr Photography, les autres photographies proviennent des archives de la CCL, Impression : M.O.M. Printing, Imprimé au Canada

Table des matières

Lettre au Ministre 3

L'industrie laitière canadienne 4

- Faits saillants de 2000-2001 4
- Progrès depuis les années 90 jusqu'au nouveau millénaire 4
- Industrie de transformation en 2000-2001 6
- Marché du lait 6
- Système harmonisé de classification du lait 7

Profil de la société 8

- Structure 8
- Autorité 8
- Historique 8
- Mission 9
- Activités 9

Objectifs et rendements 10

- Objectifs et réalisations pour la période de planification 2000-2001 à 2004-2005 10
- Objectifs pour la période 2001-2002 à 2005-2006 11
- Réalisations en détails 12

Activités et programmes 13

- Politique laitière nationale 13
- Production et demande 13
- Mise en commun des revenus des producteurs 14
- Système de permis pour le lait des classes spéciales 15
- Établissement des prix 16
- Importations de produits laitiers 16
- Programme d'innovation en matière de produits laitiers 16
- Programmes intérieurs de saisonnalité 17
- Vérification 19
- Facteurs importants touchant le bilan financier 20

Ressources humaines 21

États financiers 22

Rapport du vérificateur 23

Lyle Vanclief :
Ministre,
Agriculture et
Agroalimentaire
Canada

Lettre au Ministre

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir de vous remettre le Rapport annuel de la Commission canadienne du lait pour l'année laitière 2000–2001. En cette 34e année d'opération de la Commission, bien des activités ont contribué à renforcer l'industrie et à nous rapprocher de notre objectif global qui consiste à établir des politiques laitières harmonisées pour le maintien de la viabilité du secteur laitier canadien.

L'année laitière 2000–2001 a représenté une année de croissance pour notre industrie, à bien des égards. La demande du marché intérieur pour les produits laitiers a augmenté. Il s'agissait de la quatrième année consécutive où la demande a accrue pour différents produits comme le fromage, la crème glacée et le yogourt.

Le marché des ingrédients a également connu une certaine croissance dans l'année laitière passée. Dans le cadre du Programme de permis pour le lait des classes spéciales, 4,1 millions d'hectolitres de lait ont servi à la fabrication d'ingrédients laitiers pour des produits tels que les mets congelés, les soupes, les produits de boulangerie et les produits de confiserie. Certes, ce marché revêt de plus en plus d'importance pour l'industrie laitière canadienne; la CCL a donc élaboré un Plan de marketing des ingrédients laitiers afin de promouvoir l'utilisation accrue des ingrédients laitiers canadiens dans les produits manufacturés. Nos intervenants ont bien accueilli ce plan dont les premiers éléments les plus importants ont été mis en oeuvre au cours de la période de référence.

Au pays, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a appuyé de nombreuses politiques importantes en vue d'une meilleure harmonisation des politiques entre les pools de l'Est et de l'Ouest. En outre, le Comité a adopté une série de recommandations proposées par un Comité spécial, y compris la modification de la façon dont les provinces se partagent les hausses et les baisses du quota de mise en marché (QMM). De plus, des négociations ont eu lieu entre le CCGAL et Terre-Neuve en vue de conclure une entente sur la participation de la province au Plan national de commercialisation du lait, à compter du 1er août 2001.

Les activités de la CCL sur le marché d'exportation ont connu une baisse marquée. Cela coïncide avec les directives données l'hiver dernier, en conformité avec les décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les exportations de produits laitiers du Canada. Ainsi, de nouveaux règlements sur la commercialisation des produits laitiers ont été adoptés le 13 décembre 2000. La classe 5(e) a été supprimée le 31 juillet 2000. Nous continuerons à fournir des conseils et des renseignements techniques à l'équipe juridique et à l'industrie pour préparer la défense de la conformité du Canada à ses obligations aux termes de l'OMC.

Comme vous remarquerez dans le rapport, nous avons réalisé de nombreux objectifs dans l'année laitière 2000–2001 et nous prévoyons continuer de bâtir notre base solide d'accomplissements. Nous tenons à souligner le travail ardu et le dévouement de notre personnel pour sa contribution à la réalisation des objectifs de la Commission. Nous avons confiance en la poursuite de ce progrès puisque nous collaborerons tous à maintenir une industrie laitière solide au Canada.

Le président, Michel Pagé

Le vice-président, Louis Balcaen

commissaire, Carl Harrison

L'industrie laitière canadienne

Faits saillants de 2000–2001

L'exploitation de l'industrie laitière canadienne est basée sur une « année laitière », soit du 1er août d'une année civile au 31 juillet de la prochaine année civile. L'industrie peut être fière de ses accomplissements au cours de l'année laitière 2000–2001. Parmi ses réalisations clés, on compte :

- l'adhésion de Terre-Neuve au système canadien pour la mise en marché du lait de transformation;
- la croissance du marché pour la quatrième année consécutive;
- le règlement de nombreuses questions qui étaient en suspens depuis longtemps au sein de l'industrie; et
- des démarches vers une mise en commun nationale de tout le lait.

Progrès depuis les années 90 jusqu'au nouveau millénaire

De même que l'industrie, la Commission a relevé de nombreux défis et a connu bien des changements au cours des dix dernières années. L'industrie a traité ces changements et a continué de croître et de prospérer.

Recettes monétaires agricoles

En 1990, l'industrie laitière a généré un total de 3,4 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles. En tant que participante clé à l'économie canadienne pendant l'année civile 2000, l'industrie laitière s'est classée au troisième rang derrière la production de viandes de boucherie et de grains et oléagineux, en générant un total de 4,1 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles.

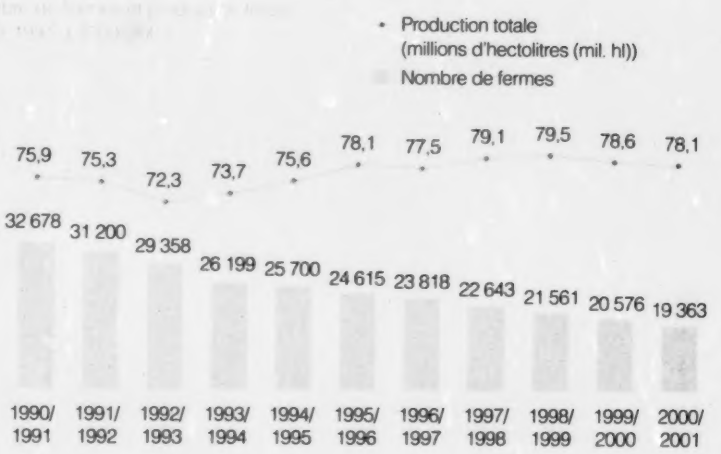

Nombre de fermes et production par ferme

L'industrie a subi une baisse de 41 p. 100 du nombre de fermes laitières au cours des dix dernières années, à partir de 32 678 durant l'année laitière 1990-1991 jusqu'à 19 363 durant l'année laitière 2000–2001. Cependant, les fermes se sont agrandies au cours de la dernière décennie tout en devenant plus efficaces et efficientes. La production laitière par ferme a augmenté de 69 p. 100, soit de 2 215 hectolitres par ferme dans l'année laitière 1990–1991 à 3 746 hectolitres par ferme dans l'année laitière 2000–2001.

Tout comme au début des années 90, le plus grand nombre de fermes en 2000–2001 se trouve au Québec et en Ontario, soit à 81 p. 100, suivi de 14 p. 100 dans les provinces de l'Ouest et 5 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique.

Nombre de vaches et production par vache

Quoique le nombre de vaches laitières ait diminué au cours des dix dernières années, la production par vache a augmenté de 23 p. 100. En 1990, le Canada comptait 1,43 millions de vaches laitières produisant une moyenne de 7 412 kg de lait chacune. Cependant, en 2000, il y avait environ 1,16 millions de vaches laitières au pays, produisant une moyenne de 9 152 kg de lait chacune.

	Nombre de vaches (millions)	Production totale (mille kg)
1990–1991	1,43	75,9
1991–1992	1,38	75,3
1992–1993	1,26	72,3
1993–1994	1,27	73,7
1994–1995	1,27	75,6
1995–1996	1,24	78,1
1996–1997	1,24	77,5
1997–1998	1,20	79,1
1998–1999	1,18	79,5
1999–2000	1,14	78,6
2000–2001	1,16	78,1

	Crème	Lait	Total
Île-du-Prince-Édouard	20	312	332
Nouvelle-Écosse	1	367	368
Nouveau-Brunswick	0	313	313
Québec	0	9 248	9 248
Ontario	128	6 340	6 468
Manitoba	6	643	649
Saskatchewan	0	373	373
Alberta	2	892	894
Colombie-Britannique	0	718	718
Total	157	19 206	19 363

« L'industrie laitière canadienne est maintenant dotée d'un véritable système national, d'un océan à l'autre. »

Gerard Cormier
Président, Producteurs laitiers de Terre-Neuve et du Labrador

Industrie de transformation en 2000–2001

Pendant l'année civile 2000, quelque 261 usines de transformation ont expédié des produits laitiers d'une valeur de 9,8 milliards* de dollars, soit 15 p. 100 de toutes les ventes de produits transformés de l'industrie des aliments et des boissons. Durant l'année laitière 2000–2001, le secteur de la transformation des produits laitiers a employé près de 21 000 personnes, ou 10 p. 100 de tous les employés de l'industrie des aliments et des boissons.

**Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord élaboré par Statistique Canada*

Marché du lait

Les producteurs laitiers canadiens approvisionnent deux marchés principaux :

le marché du lait de consommation, y compris les laits aromatisés et les crèmes; et

le lait de transformation utilisé dans la fabrication de produits comme le beurre, le fromage, le yogourt, la crème glacée et les poudres de lait.

Durant l'année laitière 2000–2001, le marché du lait de consommation représentait environ 40 p. 100 des livraisons totales par les producteurs ou 31,1 millions d'hectolitres (à 3,6 kg de matière grasse par hectolitre). Le marché du lait de transformation représentait l'autre 60 p. 100 ou 47,1 millions d'hectolitres (à 3,6 kg de matière grasse par hectolitre) des livraisons totales des producteurs.

Ventes manufacturières Canada (2000)

A	Produits laitiers	14,3 %
B	Boissons	13 %
C	Viandes	26,4 %
D	Volaille	6,9 %
E	Fruits et légumes	7,9 %
F	Pâtisserie	6,2 %
G	Préparation des produits de la mer	6,8 %
H	Autres	18,6 %

Source : Statistique Canada

Production de lait de transformation et de lait de consommation 2000–2001

A Lait de transformation
47,1 millions d'hectolitres
B Lait de consommation
31,1 millions d'hectolitres

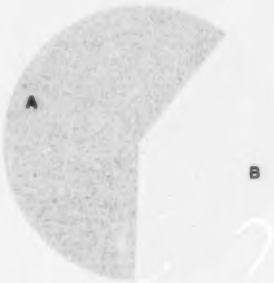

Marché des ingrédients

En plus des produits sur les marchés du lait de transformation, certains produits laitiers sont vendus comme ingrédients dans d'autres marchés d'alimentation. Pendant l'année laitière de 2000–2001, cela représentait 5 p. 100 de la production totale de lait, ou 4,1 millions d'hectolitres de lait, soit environ 9 p. 100 du quota de mise en marché.

Le marché des ingrédients laitiers offre des produits traditionnels et non traditionnels. Parmi les ingrédients pour les marchés de produits traditionnels, on compte :

- le beurre utilisé dans une vaste gamme de produits de boulangerie;
- le lait;
- la crème;
- le lait concentré sucré et la poudre de lait dans les produits de confiserie, les mélanges secs et les préparations pour nourrissons; et
- le cheddar, la mozzarella et les fromages à la crème dans les produits finis congelés, séchés ou en conserve, dont les sauces, les soupes et les plats cuisinés surgelés.

L'un des marchés d'ingrédients à croissance rapide est celui des aliments fonctionnels, qui utilise des ingrédients non traditionnels comme la poudre de lactosérum et les concentrés protéiques de lactosérum qui sont des sous-produits du fromage, et sont utilisés dans la fabrication de produits tels les barres et les boissons nutritives.

« Pendant l'année laitière 2000–2001, le marché des ingrédients représentait 5 p. 100 de la production totale de lait, ou 4,1 millions d'hectolitres de lait. »

Système harmonisé de classification du lait

La plupart des agences et offices provinciaux de mise en marché achètent le lait des producteurs et le vendent aux transformateurs pour la fabrication des produits laitiers. Le lait produit au Canada est ainsi vendu d'après un système harmonisé de classification du lait pour la fabrication des produits, selon les cinq classes ci-dessous :

Classe	Produits	Utilisation du lait selon l'utilisation finale (2000–2001)	
		Volume (mil. hl)	% de l'util. globale
Classe 1	1 a) laits de consommation	28 107 922	38,82 %
	1 b) crèmes de consommation		
	1 c) boissons laitières		
	1 d) lait de consommation pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (ces marchés sont approvisionnés par la Colombie–Britannique et l'Alberta)		
Classe 2	yogourt, crème sûre et crème glacée	3 186 721	4,40 %
Classe 3	3 a) fromages fins	26 741 139	36,93 %
	3 b) cheddar		
Classe 4	4 a) beurre, huile de beurre, poudres et lait concentré comme ingrédients	4 771 362	6,59 %
	4 b) lait concentré pour la vente au détail		
	4 c) nouveaux produits pour les marchés intérieurs		
	4 d) inventaires et pertes		
	4 m) marchés marginaux intérieurs		
Classe 5	5 a) ingrédients du fromage pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation	9 603 794	13,26 %
	5 b) tous les autres produits laitiers pour la transformation secondaire, destinés aux marchés intérieurs et d'exportation		
	5 c) activités intérieures et d'exportation du secteur de la confiserie		
	5 d) exportations planifiées et autres exportations, dont le total ne doit pas dépasser les engagements du Canada envers l'OMC		
Total		72 410 938	100 %

Note : Le volume de lait utilisé est réel et non standardisé.

« Près de 37 p. 100 du lait produit au Canada a été utilisé afin de fabriquer des fromages fins et du cheddar. »

Profil de la société

Structure

La Commission canadienne du lait (CCL) est composée de trois commissaires nommés par le Gouverneur en conseil : un Président et Directeur Général (Michel Pagé nommé en mars 2001); un Vice-président (Louis Balcaen nommé pour un troisième mandat en décembre 2000); et un Commissaire (Carl Harrison nommé en décembre 2000). Les commissaires de la CCL sont autorisés et assujettis par la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils dirigent et surveillent les activités de la CCL et approuvent l'orientation stratégique élaborée dans son plan d'entreprise quinquennal.

Les bureaux de la Commission, situés à Ottawa (Ontario), emploient 65 personnes réparties dans les sections suivantes : Vérification, Finances et administration, Économie, Politiques et planification stratégique, Services des communications, Marketing et opérations commerciales et Ressources humaines.

Autorité

La Commission canadienne du lait, une société d'État, a été constituée en 1966, aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada, auprès duquel elle sert de conseillère importante relativement à l'industrie laitière.

Financée par le gouvernement fédéral (44 p. 100), les producteurs laitiers (36 p. 100) et le marché (20 p. 100), la CCL sert les intérêts de tous les intervenants de l'industrie laitière, soit les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et les gouvernements.

Historique

Au début des années 1960, l'industrie laitière connaissait un gonflement considérable des stocks de beurre. Les producteurs ont alors reconnu qu'il fallait coordonner les politiques fédérales et provinciales concernant la commercialisation du lait. C'est ainsi que la première Conférence canadienne de l'industrie laitière s'est tenue à Ottawa, en février 1963.

Par la suite, un Comité consultatif canadien de l'industrie laitière a été créé et, dans son rapport d'août 1965, il recommandait l'établissement d'un conseil ou d'une autorité nationale pour la promotion, la réglementation et l'administration d'une politique laitière. En conséquence, le 23 juin 1966, la Chambre des communes a adopté une loi prévoyant l'établissement d'une Commission du lait pour le Canada. La *Loi sur la Commission canadienne du lait* a été promulguée le 31 octobre 1966.

« La CCL est le facilitateur central auprès du secteur multimilliardaire que représente l'industrie laitière canadienne. »

Mission

En vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, les objectifs législatifs de la CCL consistent à :

- fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements; et
- assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité supérieure.

À titre de facilitateur central auprès du secteur multimilliardaire que représente l'industrie laitière canadienne, la CCL travaille étroitement avec les organismes dirigeants de l'industrie, desquels font partie les Producteurs laitiers du Canada, l'Association canadienne des consommateurs et les agences et offices provinciaux. La Commission collabore également avec les transformateurs et leurs organismes provinciaux, et les transformateurs secondaires, représentés par les Fabricants de produits alimentaires et de consommation du Canada, l'Association canadienne de la boulangerie et l'Association canadienne des fabricants de la confiserie.

Activités

En tant que facilitateur national et administrateur principal, la CCL exécute un bon nombre d'activités et de programmes :

- De par son rôle de présidence et son travail auprès du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), elle assure un soutien continu à l'industrie laitière canadienne tout en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants provinciaux et les instances gouvernementales;
- Elle assure le travail de facilitateur, et de secrétariat en ce qui a trait aux systèmes de mise en commun des revenus et du partage des marchés. Les dispositions relatives à l'exécution de ces fonctions sont comprises dans l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6), l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO) et l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait;
- Elle calcule et recommande au CCGAL le niveau cible national de production du lait de transformation, appelé également quota de mise en marché (QMM);
- Elle est autorisée à acheter, entreposer, transformer ou vendre des produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- Elle administre le programme fédéral de subventions à la production du lait de transformation, en réduisant les prix requis par les producteurs sur le marché. En retour, les paiements de subventions permettent aux consommateurs d'avoir accès à des produits de lait de transformation à des prix raisonnables sur le marché intérieur;
- La CCL établit les prix de soutien auxquels elle achète le beurre et la poudre de lait écrémé. Ces prix influencent les décisions provinciales quant à l'établissement des prix du lait servant à la fabrication de produits tels le beurre, le fromage et la crème glacée;
- Elle administre le Programme de permis pour le lait des classes spéciales et délivre des permis aux transformateurs secondaires afin qu'ils aient accès à des ingrédients laitiers vendus à des prix concurrentiels, et aux exportateurs aux fins d'exportation de produits laitiers dans le cadre des engagements du Canada envers l'OMC; et
- La CCL effectue des vérifications internes de ses systèmes et de ses pratiques ainsi que des vérifications externes qui sont, pour la plupart, effectuées dans les entreprises qui participent au Programme de permis pour le lait des classes spéciales.

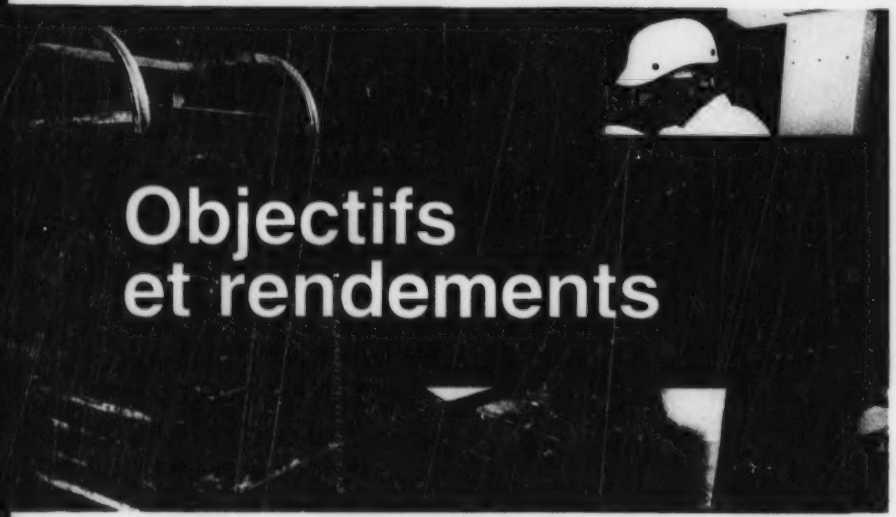

Objectifs et rendements

Objectifs et réalisations pour la période de planification 2000–2001 à 2004–2005

1. Appuyer la mise en application des décisions du Groupe spécial et de l'Organe d'appel de l'OMC concernant le système canadien de permis pour le lait des classes spéciales de lait, et apporter les changements nécessaires dans le cadre de ses responsabilités, afin de s'assurer que le système des exportations de produits laitiers est conforme aux accords commerciaux tout en préservant l'intégrité du système intérieur.

Mesure des réalisations pour 2000–2001 :

- À partir du 31 juillet 2000, la classe 5(e) a été supprimée pour les exportations et un système de repérage rigoureux a été mis en place pour le contrôle des exportations effectuées dans la classe 5(d). Il s'agit d'assurer la cohérence avec les engagements du Canada envers l'OMC en ce qui touche la réduction des subventions à l'exportation.
- Le *Règlement sur la commercialisation des produits laitiers*, édicté dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, a été modifié et est entré en vigueur le 13 décembre 2000, conformément aux obligations du Canada envers les accords commerciaux.
- Des changements ont été apportés à l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale, à l'Entente sur la mise en commun de tout le lait et à l'Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest.
- Le 1er février 2001, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a adopté une nouvelle Entente sur la mise en commun des revenus du lait.
- Une méthode de gestion intérieure plus efficace du quota a été adoptée avec l'établissement de la nouvelle classe 4(m).

2. Coordonner et faciliter les efforts pour améliorer et harmoniser les systèmes canadiens de mise en commun, administrés par la CCL, afin de simplifier le système canadien de gestion des approvisionnements de lait.

Mesure des réalisations pour 2000–2001 :

- Un Comité spécial du CCGAL, appuyé par la CCL, a conclu une entente afin de régler un certain nombre de questions-clés parmi les participants de l'industrie, questions qui étaient en suspens depuis de nombreuses années.
- Les membres signataires de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (provinces de l'Est et Manitoba) ont adopté des politiques en vue d'améliorer le déplacement du lait au sein de la mise en commun dans l'Est. Ainsi, les déplacements interprovinciaux s'effectueront selon les besoins les plus urgents.
- La CCL a organisé un Forum réunissant plus de 130 participants de l'industrie et des gouvernements, aux paliers fédéral et provinciaux. Les objectifs de cette activité ont été atteints, soit de fournir de la documentation et de stimuler un débat libre sur les ententes de mise en commun dans l'Est. Les résultats favoriseront plus de discussion sur les politiques d'harmonisation entre les provinces, avec la mise en application de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait.

- Les membres de la Mise en commun du lait de l'Ouest ont convenu de mettre en commun les revenus d'après le paiement du lait en fonction de ses composants, ce qui représente une étape majeure en vue de l'harmonisation des politiques dans l'Ouest.
- Un comité de négociation, composé de représentants du CCGAL et de Terre-Neuve, a négocié une entente pour l'adhésion de cette province au Plan national de commercialisation du lait. Terre-Neuve s'est jointe au système national le 1er août 2001. Un événement majeur dans l'histoire de l'industrie!

3. Collaborer avec l'industrie et Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de promouvoir l'utilisation d'ingrédients laitiers et de produits laitiers à valeur ajoutée, au pays et à l'étranger, tout en respectant les engagements du Canada quant aux accords commerciaux.

Mesure des réalisations pour 2000–2001 :

- La CCL a mis au point et a mis en pratique un *Plan de marketing des ingrédients laitiers* afin de promouvoir l'utilisation des ingrédients laitiers dans le secteur de la transformation secondaire.
- On a procédé à une analyse des groupes cibles du Plan. Des questionnaires ont été envoyés aux secteurs de la transformation, la transformation secondaire et la distribution concernant leur utilisation des ingrédients laitiers.
- Comme composant-clé du Plan, un centre d'information sur les ingrédients a été lancé sur Internet en juillet; *INGRÉDIENTSLAITIERS.CA* est le premier centre d'information bilingue du genre au Canada.
- Des réunions ont eu lieu avec les entreprises, associations et groupes clés des secteurs de la transformation et de la transformation secondaire, ainsi que de la communauté scientifique. Il s'agissait d'obtenir des contributions sous forme d'expertise et de soutien technique pour l'élaboration plus poussée du Plan.

4. Élaborer, mettre en oeuvre et coordonner un système national de vérification.

Mesure des réalisations pour 2000–2001 :

- La CCL continue de collaborer avec les intervenants et les provinces afin de mettre au point des méthodes pour renforcer la rendition de comptes relativement au lait utilisé sur le marché intérieur.
- En collaboration avec les intervenants, la CCL est en voie de remanier le Guide de vérification de l'utilisation du lait. Ce sont les inspecteurs provinciaux qui se servent de ce manuel lors de vérifications de l'utilisation du lait en usine.
- La CCL continue de délivrer des certificats pour nommer les inspecteurs, et de préparer les instructions destinées aux inspecteurs, tel que prévu dans les Directives ministérielles et la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. En plus d'assurer la délégation de pouvoir aux vérificateurs provinciaux pour la vérification du lait sous réserve du commerce interprovincial et d'exportation, cela fait partie du maintien de la responsabilité pour tout le lait provenant des usines de transformation.
- À la demande des provinces, la Commission coordonne l'échange d'information parmi les provinces et la CCL afin d'assurer le repérage adéquat et de prévenir le dédoublement des rapports lorsque les transactions concernent plus d'une province.

5. Renforcer la communication avec les conseils d'administration des organisations nationales et provinciales d'intervenants.

Mesure des réalisations pour 2000–2001 :

- Un nouveau président et un nouveau commissaire ont été nommés au cours de l'année. Le président a immédiatement entrepris une tournée nationale afin de rencontrer le plus d'intervenants possible. D'autres activités envers ce but se poursuivront pendant la prochaine période de planification.

Objectifs pour la période 2001–2002 à 2005–2006

- En collaboration avec les provinces, les gouvernements et l'industrie, s'assurer que le système canadien d'exportation de produits laitiers est conforme aux ententes en matière de commerce international et appuie la défense du système canadien devant un Groupe spécial de conformité de l'OMC et l'Organe d'appel de l'OMC.
- Coordonner et faciliter les efforts visant à améliorer et harmoniser les systèmes canadiens de mise en commun, administrés par la Commission canadienne du lait, et appuyer les délibérations de l'industrie en vue de l'établissement d'une mise en commun nationale de tout le lait.
- Mettre en oeuvre et coordonner un système de vérification qui assurera la protection de l'intégrité du marché intérieur.
- Améliorer les communications avec les intervenants de l'industrie, et évaluer et établir un moyen de communication global avec les groupes clients de la CCL.
- Procéder à un examen global de l'administration du Système de permis pour le lait des classes spéciales afin d'améliorer les processus administratifs, la structure et la gestion du programme.
- Réaliser des économies administratives grâce à l'application de la Stratégie d'information financière, la réinstallation des bureaux de la CCL et un système de gestion des dossiers.

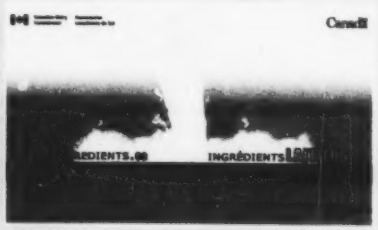

« INGRÉDIENTSLAITIERS.CA est le premier centre d'information bilingue sur les ingrédients laitiers sous forme Internet au Canada. »

Réalisations en détails

Mise à jour sur le Plan de marketing des ingrédients laitiers

En octobre 2000, la Commission a introduit un nouveau *Plan de marketing des ingrédients laitiers* afin de promouvoir la connaissance et l'utilisation des ingrédients laitiers manufacturés au Canada.

Durant les mois de décembre 2000 et janvier 2001, la CCL a rencontré les transformateurs de lait, les transformateurs secondaires, les associations industrielles et les organismes gouvernementaux pour discuter plus en détail des initiatives exigées par le Plan. Ces délibérations ont permis d'échanger des idées et des opinions sur les objectifs et initiatives du Plan. Bien des groupes sont intéressés à en apprendre davantage sur les tendances actuelles et futures de l'approvisionnement et de l'utilisation des ingrédients laitiers traditionnels et non traditionnels, et sur l'emploi des succédanés à base de graisses animales et végétales.

Analyse du marché

À partir d'initiatives exigées par le Plan, on a préparé des questionnaires sur la commercialisation à l'intention des entreprises individuelles dans les secteurs de la distribution, la transformation et la transformation secondaire.

Les réponses à ces questionnaires aideront la CCL à déterminer le niveau actuel d'utilisation des ingrédients laitiers (tant au sein qu'à l'extérieur du Programme de permis pour le lait des classes spéciales) et fournira, à nos partenaires de l'industrie, une explication plus complète du marché canadien des ingrédients laitiers.

Nouveau site Internet sur les ingrédients laitiers

Dans le cadre du *Plan de marketing des ingrédients laitiers*, INGRÉDIENTSLAITIERS.CA, un site Web parrainé par la CCL, a été lancé le 31 juillet 2001. Ce site constitue le premier outil d'information canadien sur les services à l'industrie, disponible sur Internet. Il a été conçu pour appuyer les fabricants d'ingrédients laitiers, les transformateurs secondaires, les fournisseurs/distributeurs et exportateurs et les partenaires de l'industrie, au Canada.

Information, interaction et innovation

Selon la CCL, cette collaboration entre différents partenaires de l'industrie contribuera au renforcement des relations d'affaires et avec l'industrie, créera de nouveaux débouchés, permettra la communication des renseignements utiles et des services de soutien reliés aux ingrédients laitiers, et favorisera la croissance et le développement du secteur canadien des ingrédients laitiers.

L'adoption du rapport du Comité spécial favorise l'harmonisation accrue des politiques laitières

Avec la représentation régionale des provinces de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest, le Comité spécial du CCGAL était présidé par le président de la CCL. Pendant 10 mois, ce groupe a élaboré un rapport final puis l'a soumis au CCGAL en juillet 2000. Une entente a alors été conclue concernant les recommandations proposées et ces dernières sont entrées en vigueur le 1er août 2000. On a ainsi recommandé :

- de s'engager à développer une méthode commune pour le retrait des surplus des composants du lait du marché intérieur;
- de convenir d'examiner les écarts de prix entre la Mise en commun de tout le lait (P6) et la Mise en commun du lait de l'Ouest, et de s'attaquer à toute différence injustifiable;
- de mettre au point un système national de classification harmonisée du lait en vue de réduire le nombre de classes de lait;
- de supprimer la formule d'allocation d'un quota spécial à la Colombie-Britannique au 1er août 2003, en échange d'une allocation additionnelle unique du quota de mise en marché (QMM);
- d'adopter une nouvelle procédure de modification pour les rajustements du QMM, d'après 10 p. 100 des parts traditionnelles d'une province et 90 p. 100 de sa population;
- d'assurer l'allocation du QMM aux provinces où des projets sont en oeuvre dans le cadre du Programme d'innovation en matière de produits laitiers;
- de convenir, de la part de toutes les provinces, de signer la nouvelle Entente sur la mise en commun des revenus du lait; et
- d'établir une « clause restrictive » afin que les enjeux abordés ne soient pas remis en question avant six ans.

Activités et programmes

Politique laitière nationale

Le système canadien de gestion de l'approvisionnement pour l'industrie laitière constitue le fondement des politiques actuelles dans ce secteur. Adopté au début des années 70, il sert à gérer et administrer un système pour l'approvisionnement du lait servant à la fabrication de produits comme le beurre, le fromage et le yogourt, ou ce qu'on appelle le lait de transformation.

Dans le cadre de ce programme, la Commission canadienne du lait assume le rôle de facilitateur au sein des différents forums influençant la politique laitière, tel que le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL).

Le CCGAL est un organisme permanent créé par les provinces signataires du Plan national de commercialisation du lait (PNCL). Il est responsable d'établir des politiques et de superviser la mise en oeuvre de ce Plan et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait — anciennement appelée l'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale. Le PNCL est l'entente fédérale-provinciale régissant la gestion des approvisionnements de lait au Canada. Présidé par la Commission, le CCGAL compte des représentants parmi les producteurs laitiers, les transformateurs et les gouvernements de toutes les provinces. Des représentants nationaux des producteurs laitiers et des consommateurs participent également au Comité à titre de membres sans droit de vote.

Le Plan national de commercialisation du lait comprend les éléments clés de la gestion et la surveillance du marché du lait de transformation. Par exemple, il contient une formule qui calcule le niveau cible de la production nationale, communément appelé le quota de mise en marché (QMM), afin que la demande des consommateurs pour différents produits laitiers soit satisfaite. Le Plan détermine la part du QMM de chaque province, ou le niveau cible de production, ainsi que la méthode de partage de toute hausse ou baisse de ce niveau. En retour, chaque province redistribue sa part respective du QMM entre ses producteurs laitiers, selon ses propres politiques et d'après les autres ententes conclues pour le partage des marchés et des revenus des producteurs.

Même si l'on gère attentivement l'approvisionnement du lait pour répondre aux besoins du marché canadien tout au long de l'année, des surplus peuvent résulter en raison des fluctuations de la production laitière ou de la demande. Ces surplus sont administrés au moyen d'ajustements du quota de mise en marché et des stocks, ou par leur exportation dans le cadre des accords commerciaux conclus par le Canada. Étant donné que le système et les quotas sont calculés en fonction de la matière grasse (gras dans le lait de vache), l'industrie est aux prises avec un surplus de solides non gras du lait ou de produits comme la poudre de lait écrémé. Ces surplus sont administrés par le Programme de retrait des surplus, dont les coûts sont financés au moyen du système de mise en commun.

Production et demande

La Commission suit, sur une base mensuelle, les tendances des besoins canadiens (demande) ainsi que la production laitière (offre). Ces besoins sont définis comme l'ensemble de la demande intérieure des consommateurs plus les exportations planifiées pour les produits laitiers de

transformation. La production inclut toute la production de lait de transformation et de crème visée par la gestion de l'approvisionnement.

Au cours de l'année laitière 2000–2001, les besoins canadiens étaient de 45,99 millions d'hectolitres, soit une hausse de 0,7 p. 100 comparativement à l'année laitière précédente. Durant la même période, la production de lait de transformation et de crème s'est élevée à 47,1 millions d'hectolitres, une diminution de 0,7 p. 100 par rapport à l'année laitière 1999–2000.

Quota de mise en marché (QMM)

Chaque année, le CCGAL établit le niveau national de production pour le lait de transformation, soit le quota de mise en marché (QMM). Ce niveau cible fait l'objet d'une surveillance constante et il est rajusté, s'il y a lieu, pour tenir compte des changements dans la demande intérieure de produits laitiers de transformation, tels que calculés en teneur de matière grasse, ainsi que des changements dans les exportations planifiées plus une marge (appelée l'allocation de croissance). Il s'agit de minimiser la possibilité de pénuries sur le marché intérieur. Le CCGAL applique les conditions du Plan national de commercialisation du lait afin de déterminer les parts provinciales du QMM.

Au 31 juillet 2001, le QMM se situait à 46,4 millions d'hectolitres. Pendant l'année laitière 2000–2001, la production de lait de transformation et de crème a dépassé le QMM de 0,7 millions d'hectolitres.

Mise en commun des revenus des producteurs

L'évolution du commerce international et des marchés intérieurs a donné lieu à de nouvelles ententes de mise en commun partout au pays, pour la commercialisation du lait. À titre de facilitateur national de l'industrie, la Commission canadienne du lait administre ces ententes au nom de l'industrie laitière.

Production de lait de transformation, besoins canadiens et QMM
(mil. hl)

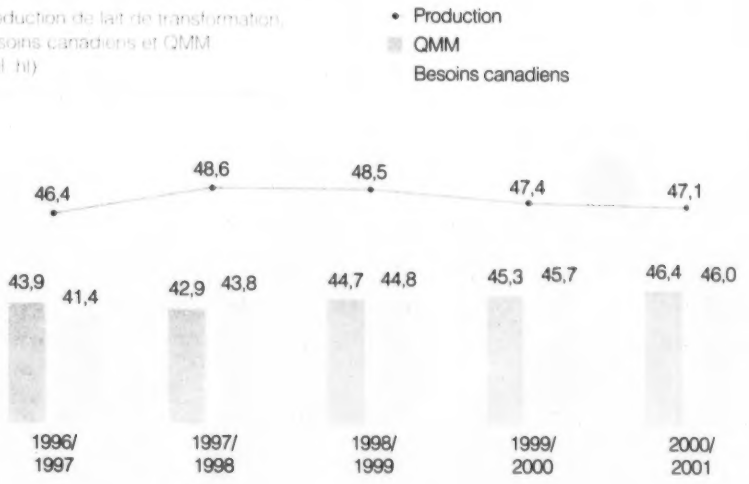

Production de lait de transformation et de crème*
(milliers de kilogrammes de matières grasses)

	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Île-du-Prince-Édouard	3 061	3 063	3 041
Nouvelle-Écosse	2 437	2 173	2 099
Nouveau-Brunswick	2 248	2 183	2 094
Québec	84 151	83 326	83 117
Ontario	53 207	49 725	49 267
Manitoba	6 523	6 609	6 467
Saskatchewan	4 591	5 375	5 728
Alberta	10 143	10 045	9 285
Colombie-Britannique	8 363	8 208	8 440
Total	174 724	170 707	169 538

* Avant la mise en commun

Parts provinciales du QMM*
le 31 juillet 2001

	Matière grasse (en milliers de kg)	Lait (mil. hl)	%
Île-du-Prince-Édouard	3 056	0,849	1,8 %
Nouvelle-Écosse	2 099	0,583	1,3 %
Nouveau-Brunswick	2 106	0,585	1,3 %
Québec	78 323	21,756	46,9 %
Ontario	52 294	14,526	31,3 %
Manitoba	5 821	1,617	3,5 %
Saskatchewan	4 529	1,258	2,7 %
Alberta	10 454	2,904	6,3 %
Colombie-Britannique	8 340	2,317	5,0 %
Total	167 022	46,395	100,0 %

Entente sur la mise en commun des revenus du lait

En vertu du Système d'établissement des prix et de mise en commun pour le lait des classes spéciales, établi en août 1995, le lait de transformation est classé et rendu disponible pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers, à des prix variant selon l'utilisation finale. D'abord connue sous le nom d'Entente globale sur la mise en commun du lait de classe spéciale, l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait permet à tous les producteurs laitiers de se partager les recettes des ventes de lait aux transformateurs aux fins des classes spéciales. Au cours de l'année laitière 2000–2001, les revenus ont été partagés (ou mis en commun) parmi les neuf signataires provinciaux du Plan national de commercialisation du lait. Depuis le 1er août 2001, ou maintenant qu'elle est signataire du Plan et de l'Entente sur la mise en commun des revenus du lait, Terre-Neuve partage également les revenus du lait des classes spéciales.

Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6)

Depuis août 1996, les revenus provenant de toutes les ventes de lait (de consommation et de transformation) sont mis en commun chez les producteurs du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, selon les dispositions de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6).

Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest (MCLO)

En mars 1997, les quatre provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique) ont aussi mis en oeuvre un système de mise en commun de tout le lait. Même si le Manitoba fait partie de la Mise en commun du lait de l'Ouest, il participe également au partage des revenus de la Mise en commun de tout le lait (P6).

Système de permis pour le lait des classes spéciales

Objectif

Le 1er août 1995, on a créé et mis en oeuvre le Système de permis pour le lait des classes spéciales afin de permettre aux transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires de demeurer concurrentiels sur les marchés intérieurs et mondiaux. Selon ce système, les composants du lait sont rendus disponibles pour la fabrication de produits laitiers et de produits contenant des ingrédients laitiers, d'après leur utilisation finale et à des prix compétitifs.

Types de permis

Les transformateurs, exportateurs et transformateurs secondaires ont accès à certains volumes de composants laitiers grâce aux permis délivrés par la Commission canadienne du lait.

Il existe trois types de permis. Le premier est délivré aux transformateurs secondaires utilisant des produits laitiers comme ingrédients à des fins spécifiques. Les permis de la classe 5(a) servent pour les ingrédients de fromage; ceux de la classe 5(c), pour les produits laitiers servant d'ingrédients dans le secteur de la confiserie, et ceux de la classe 5(b), pour tous les autres produits laitiers utilisés comme ingrédients.

Le deuxième type de permis est délivré aux exportateurs pour des transactions individuelles. Il spécifie la quantité maximale de produits laitiers qui peut être exportée en conformité avec le volume de lait identifié comme étant disponible aux fins d'exportation. Les permis de la classe 5(d) sont utilisés pour le volume de lait couvrant les exportations planifiées et incorporées au QMM, et pour les autres exportations, dont le total s'inscrit dans les niveaux d'engagement du Canada envers l'OMC.

Le troisième type est délivré dans la classe 4(m). Les surplus de lait dans cette classe sont vendus, selon un système de permis, aux fins de l'alimentation animale et d'autres usages semblables.

Réalisations durant l'année laitière 2000–2001

Les transformateurs secondaires ont utilisé l'équivalent de 4,1 millions d'hectolitres de lait en 2000–2001. Au total, 961 permis ont été délivrés dans les classes 5(a), (b) et

5(a)	Volume	1,336	1,535	0,885	1,517	1,791
	Prix	39,52 $	39,01 $	44,20 $	37,17 $	35,48 $
5(b)	Volume	1,425	1,817	0,895	1,452	1,221
	Prix	40,04 $	38,74 $	43,21 $	38,84 $	42,87 $
5(c)	Volume	0,797	0,828	1,154	1,033	1,053
	Prix	32,22 $	32,73 $	33,03 $	33,60 $	31,91 $
Total	Volume	3,558	4,180	2,934	4,002	4,065
5(a), 5(b) et 5(c)	Prix	37,74 $	37,54 $	39,50 $	36,61 $	36,37 $

(c), la plupart étant des permis de la classe 5(b). Le nombre d'entreprises participant au programme est passé à 747 en 2000–2001 comparativement aux 717 de l'année précédente. En tout, 42 entreprises du secteur de la confiserie ont eu recours à des permis de la classe 5(c) au cours de l'année.

Établissement des prix

Le rôle de la Commission à l'établissement des prix comporte deux volets. En premier lieu, elle administre le paiement d'une subvention fédérale qui réduit les revenus du marché requis par les producteurs laitiers. En deuxième lieu, chaque année, la CCL passe en revue et établit les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé. Ces prix sont utilisés en guide de références par les agences et offices provinciaux pour l'établissement des prix du lait vendu aux transformateurs.

Ces deux éléments combinés permettent à la Commission d'exécuter son mandat, soit fournir aux producteurs efficaces de lait et de crème la possibilité d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leurs investissements, et assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité supérieure. Ces deux éléments sont pris en compte dans l'annonce sur les prix que publie la CCL en décembre de chaque année. Cette décision entre en vigueur en février de l'année suivante.

Annonce des prix de soutien

La décision concernant les prix, annoncée par le Commission en décembre 2000, est entrée en vigueur le 1er février 2001. La CCL a pris cette décision après avoir étudié avec soin les avis de différents intervenants de l'industrie laitière, ainsi que d'autres facteurs comme le résultat du sondage national sur le coût de production et différents indicateurs économiques. Le prix de soutien de la poudre de lait écrémé est passé de 4,6842 $ à 4,8394 $ le kilogramme, et celui du beurre, de 5,5407 $ à 5,7261 $ le kilogramme.

Les revenus du marché qui résultaient de ces prix de soutien plus élevés ont permis aux producteurs laitiers de profiter d'une majoration de 2,13 $ l'hectolitre. De ce montant, 0,85 $ l'hectolitre a été versé en compensation de la réduction de la subvention fédérale qui sera supprimée le 31 janvier 2002. En conséquence les revenus nets des producteurs laitiers ont augmenté de 1,28 $ l'hectolitre ou de 2,3 p. 100 par rapport aux revenus nets de l'année précédente.

Programme de subvention fédérale

Depuis longtemps avant l'établissement de la CCL, en 1966, le gouvernement du Canada fournit des fonds en vertu du programme de la subvention fédérale. Toutefois, en 1996, dans le cadre du budget fédéral, on a annoncé que ce programme serait éliminé progressivement sur une période de cinq ans, jusqu'à sa suppression le 31 janvier 2002. La dernière des réductions annuelles de 0,76 $ l'hectolitre sera effectuée à cette date.

Pour l'année laitière 2000–2001, les paiements aux producteurs, dans le cadre du programme fédéral de la subvention laitière, ont atteint 50,977 millions de dollars pour la production de 161,064 millions de kilogrammes de matière grasse ou 44,74 millions d'hectolitres de lait produit pour la consommation intérieure.

Importations de produits laitiers

Avant 1995, le Canada avait recours à toute une gamme de mesures qui imposaient des limites aux importations de produits laitiers afin de maintenir la stabilité de son système national de gestion des approvisionnements de lait. Cependant, ces mesures de contrôle ont changé considérablement en 1995, suite à l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En concluant cet Accord, le Canada et les autres signataires ont convenu de remplacer les restrictions quantitatives d'importations par des tarifs et des quotas tarifaires.

Selon les termes de l'Accord de l'OMC de 1995, le Canada a établi des quotas tarifaires pour un certain nombre de produits laitiers. Avec l'appui de l'industrie, la CCL a agi à titre de premier receveur des importations de beurre depuis 1995 et conformément au permis fédéral, et elle a acheminé ce produit au secteur de la transformation secondaire par l'intermédiaire des transformateurs.

La première année de la mise en vigueur de l'Accord, le quota tarifaire pour le beurre s'élevait à 1 964 tonnes. L'année passé, le quota tarifaire s'élevait à 3 274 tonnes. Environ deux tiers du quota tarifaire total constituent une attribution par pays à la Nouvelle-Zélande, ce qui représentait 2 000 tonnes l'an dernier.

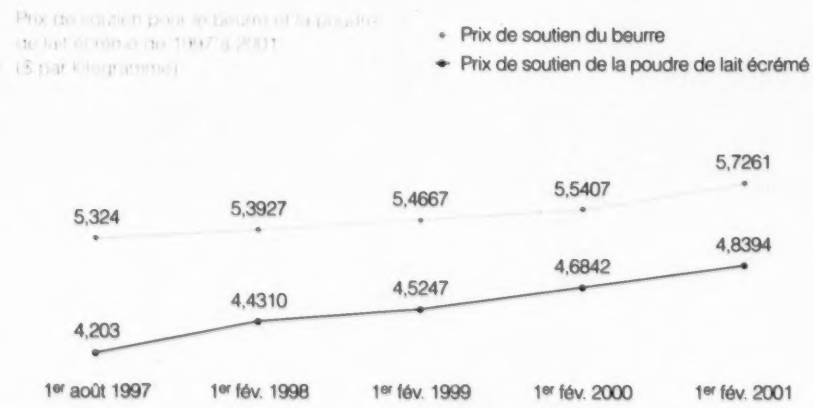

Programme d'innovation en matière de produits laitiers

Le Programme d'innovation en matière de produits laitiers (PIMPL) encourage la fabrication de produits nouveaux et innovateurs sur le marché intérieur en ajoutant des volumes spécifiques aux quotas de lait provinciaux, afin d'assurer la disponibilité des approvisionnements de lait requis. De ce fait, le programme permet une certaine souplesse au sein du système

Paiements direct aux producteurs
valeur de 1996-1997 à 2000-2001
(en milliers)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Île-du-Prince-Édouard	2 134 $	2 024 $	1 610 $	1 205 $	742 $
Nouvelle-Écosse	3 781	3 514	2 730	2 002	1 225
Nouveau-Brunswick	2 824	2 658	2 103	1 563	956
Québec	61 135	57 824	46 430	34 525	21 073
Ontario	54 489	51 081	39 923	29 725	18 208
Manitoba	5 049	4 158	3 425	2 441	1 515
Saskatchewan	3 504	2 996	2 465	1 754	1 075
Alberta	9 329	8 501	7 018	5 016	3 096
Colombie-Britannique	7 776	8 485	6 994	4 945	3 087
Total	150 021 $	141 241 $	112 698 $	83 176 $	50 977 $

[1] *Début du marché dans la mise en commun*
[2] *Modifiés pour tenir compte des ajustements de fin d'année des producteurs de crème*

national de gestion des approvisionnements.

Le PIMPL a été mis en oeuvre en 1989 suivant l'autorisation du CCGAL. Il a été reconduit en juillet 1999 et sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année laitière 2004-2005.

Réalisations pendant l'année laitière 2000–2001

Durant l'année laitière 2000–2001, des entreprises canadiennes du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont utilisé quelque 22 millions litres de lait dans le cadre du PIMPL.

De plus, le CCGAL a procédé à une analyse du programme. En conséquence, on a modifié les critères afin de s'assurer que le programme est utilisé pour les produits nouveaux et innovateurs qui auront un impact favorable quant à la demande sur le marché intérieur. En outre, un nouveau Comité de sélection, composé de représentants de six organisations (trois régionales et trois nationales, y compris la CCL), a été formé pour l'examen de toutes les demandes en vertu du programme.

Au cours de l'année, huit entreprises ont soumis des demandes et neuf nouveaux produits ont été acceptés, principalement pour la fabrication de nouveaux fromages fins.

Les entreprises dont les demandes ont été rejetées peuvent en appeler de la décision du Comité auprès d'un groupe d'appel composé de trois commissaires de la CCL. Des appels ont été interjetés par deux entreprises. Suivant l'examen des demandes, les trois commissaires ont convenu que l'une des demandes répondait aux critères du programme.

Programmes intérieurs de saisonnalité

La production laitière fluctue selon les saisons. Elle est plus élevée au printemps lorsque les vaches ont tendance à produire plus de lait, tandis qu'à l'automne et durant les mois d'hiver, la production peut diminuer légèrement. Par contre, la demande de produits laitiers comme le beurre et le fromage atteint son plus haut niveau à l'automne et en hiver, notamment dans les semaines précédent la période des Fêtes, et elle est habituellement plus basse pendant la période après les Fêtes.

Les programmes intérieurs de saisonnalité constituent une fonction clé permettant à l'industrie de faire correspondre les approvisionnements de produits à la demande des consommateurs sur le marché intérieur, particulièrement durant les périodes saisonnières de production variable. L'industrie a chargé la CCL d'exploiter ces programmes, de concert avec le secteur privé, afin d'équilibrer la demande saisonnière et l'offre de produits laitiers sur le marché intérieur.

Programmes d'entreposage

Beurre

Durant l'année, la CCL entrepose une quantité prédéterminée de beurre.
Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait établit un niveau cible de 11 millions de kilogrammes de beurre au début de chaque année laitière, connu comme « les stocks réguliers de beurre ». Ces stocks sont jugés nécessaires pour approvisionner le marché intérieur de façon constante tout au long de l'année.

À même ce niveau, deux types de programmes sont exploités pour la gestion des stocks. Le Plan A consiste en un programme d'entreposage pour le beurre conservé en blocs de 25 kilogrammes. La Commission achète le beurre et le détient aux fins de revente au prix de soutien sur le marché intérieur, lorsque les fabricants ont moins d'approvisionnements de crème pour la fabrication du beurre. L'objectif des stocks normaux du Plan A était de 2,5 millions de kilogrammes au 31 juillet.

Les transformateurs ont recours au Plan B, un programme d'entreposage, dans le but d'équilibrer la saisonnalité de leur production et leurs ventes au cours de l'année civile. Aux termes de ce programme, les fabricants de beurre peuvent vendre à la CCL leur produit préemballé (pains de 454 grammes) ou en blocs de 25 kilogrammes, mais ils doivent racheter ce beurre avant la fin de l'année civile à compter de sa date de fabrication. Les

entreprises prennent leurs décisions à titre individuel concernant la quantité de beurre qu'elles désirent entreposer aux termes de ce programme. Vu la nécessité de racheter le produit, ce programme est autolimitatif; il n'y a donc aucune limite concernant la quantité de produit accepté par la CCL.

Le niveau total des stocks de beurre détenus selon les Plans A et B sert d'indicateur, à l'industrie, quant aux surplus éventuels de matière grasse ou de pénurie possible de matière grasse sur le marché. Cette information aide à déterminer si les quotas de production devraient être rajustés ou s'il faut gérer des surplus. Cependant, au cours des quelques dernières années, une part considérable du beurre produit sur le marché intérieur a été consommé au pays. Ainsi, le Canada n'a eu à exporter que de petites quantités de matière grasse excédentaire sous forme de beurre.

Huile de beurre

En janvier 2000, le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait a autorisé l'inclusion temporaire de l'huile de beurre comme produit comestible, dans le cadre du Plan B existant. Cela a été approuvé dans la mesure où le programme aiderait en matière de l'approvisionnement de crème fraîche en automne, lorsque les approvisionnements de matière grasse sont serrés.

En janvier 2001, le Comité a autorisé l'admissibilité permanente de l'huile de beurre en vertu du Plan B. Au total, jusqu'à 384 tonnes de ce produit ont été entreposées pendant l'année laitière.

Poudres de lait

La CCL exploite également un programme pour l'entreposage de différents types de poudres de lait spécialisées. Il encourage la fabrication de ces produits lorsque les approvisionnements de lait sont abondants, ce qui minimise la demande de lait frais pour la fabrication de ces produits à l'automne lorsque la production laitière est habituellement faible. Les stocks détenus dans le cadre de ce programme contribuent à équilibrer l'offre et la demande de solides non gras du lait.

Programme d'aide pour le lait concentré

Le Programme d'aide pour le lait concentré (PALC) encourage la production du lait évaporé et du lait concentré sucré durant la période de l'année où les approvisionnements de lait sont abondants. Contrairement aux programmes intérieurs de saisonnalité selon lesquels la CCL achète et vend le produit, le PALC consiste en un programme d'aide financière dans le cadre duquel les fabricants restent détenteurs du produit et sont responsables des moyens d'entreposage. Un taux prédéterminé d'aide financière est offert dans le cadre de ce programme afin de dédommager les fabricants des frais de possession associés à une période d'entreposage supplémentaire.

À la demande de l'industrie, la Commission a passé ce programme en revue afin de déterminer comment les fabricants de lait évaporé pourraient utiliser le programme de façon plus efficace. On a alors établi qu'une période d'attente de 60 jours pour l'admissibilité des produits à de l'aide était trop longue à certains temps de l'année. Le CCGAL a donc autorisé le Comité de gestion du lait de réduire cette période d'attente à 30 jours afin de stimuler la production du produit lorsque le lait peut être surabondant. Le lait évaporé est ainsi mis en marché au pays lorsque la demande est la plus forte. La période d'admissibilité à ce programme a été restreinte au produit fabriqué entre le 1er janvier et le 31 juillet.

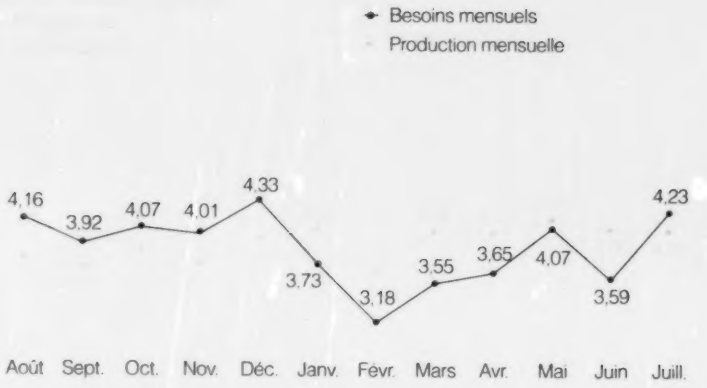

Stocks de beurre et de poudre de lait écrémé

La Commission a entamé l'année laitière 2000-2001 avec un inventaire de 11,80 millions de kilogrammes de beurre et 6,66 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Au cours de l'année, la CCL a acheté 20,89 millions de kilogrammes de beurre et 39,49 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé. Elle a vendu 18,29 millions de kilogrammes de beurre et 37,36 millions de kilogrammes de poudre de lait écrémé, ce qui lui a laissé des stocks de clôture de 14,40 et 8,79 millions de kilogrammes, respectivement, en date du 31 juillet 2001. (Les statistiques pour le beurre comprennent les importations.)

Programme de retrait des surplus

La CCL administre un Programme de retrait des surplus (PRS) pour l'industrie. Ce mécanisme est conçu pour minimiser la fabrication de produits destinés à des exportations non planifiées alors qu'il existe des débouchés intérieurs et des exportations planifiées. Le programme a pour objectif de retirer le lait excédentaire du marché intérieur, sous la forme des produits laitiers les plus propices à l'exportation.

Des modifications ont été apportées au programme en août 2000, conformément à une décision de l'OMC concernant les exportations de produits laitiers provenant du Canada. Le CCGAL a mis sur pied le Comité de gestion du lait (CGL) et l'a mandaté de diriger la CCL relativement à l'exploitation du Programme de retrait des surplus. Ce Comité est composé de

représentants des secteurs de la production et de la transformation, aux paliers provincial et national. Il évalue les conditions du marché et la situation de la production laitière en vue de déterminer quand il faut procéder au retrait des surplus et d'établir la quantité de lait que la CCL est autorisée à retirer du marché.

Exportations

Le rôle de la Commission dans l'exportation de produits laitiers a subi des changements considérables au cours des quelques dernières années. Sauf pour les ventes de poudre de lait écrémé aux gouvernements du Mexique et de Cuba, la CCL ne fait plus l'exportation directe de produits laitiers.

En effet, tous les produits laitiers sont sensiblement exportés par des exportateurs privés au moyen de permis de la classe 5(d) administrés par la CCL, suivant les directives du Comité de gestion du lait et les engagements du Canada envers l'OMC en matière d'exportation.

Seules les activités d'exportation autorisées par le Comité de gestion du lait peuvent être exécutées par la CCL.

La poudre de lait écrémé est le seul produit qu'a exporté directement la Commission pendant l'année. Au total, 34,7 millions de kilogrammes ont été vendus par la CCL.

En ce qui touche les exportations de fromage, la responsabilité principale de la CCL consiste à délivrer des certificats aux exportateurs canadiens, ce qui leur donne accès au marché du cheddar vieilli de l'Union européenne. En 1980, le Canada a négocié un quota d'accès spécial avec l'Union européenne. Le niveau actuel est de 4 000 tonnes, ce qui permet au Canada de poursuivre la mise en marché de son meilleur cheddar vieilli au Royaume-Uni. Les consommateurs de ce pays se régalent du produit canadien depuis presque un siècle.

Entreposage et frais de possession

Entreposage des stocks — La Commission conclut des contrats avec des entrepôts publics à travers le Canada pour l'entreposage sécuritaire de ses produits. Pendant l'année laitière 2000–2001, la CCL a surtout entreposé du beurre et des poudres de lait dans 43 locaux d'entreposage au pays.

Frais de possession — Les frais de possession associés aux programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL pour le beurre et la poudre de lait écrémé ont atteint 5,03 millions de dollars en 2000–2001.

Financement — Afin d'assumer les coûts associés à l'entreposage des stocks de beurre normaux, la Commission prélève un montant par l'intermédiaire des ententes de mise en commun et le rajuste, au besoin, pour qu'il corresponde aux coûts réels liés à ces stocks. Le 1er février 2001, la CCL a maintenu ces frais à 0,07 $ l'hectolitre.

Vérification

La Section de la vérification a une responsabilité double :

- envers le gouvernement du Canada du fait que la CCL est une société d'État; et
- envers les intervenants de l'industrie laitière compte tenu des programmes administrés par la CCL en leur nom.

Cette double responsabilisation est mise en évidence par le financement conjoint assuré par le gouvernement et les producteurs laitiers. En conséquence, les attributions premières de la Section de la vérification incluent du travail de vérification tant externe qu'interne.

Vérifications internes

Tel que mandaté par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les vérifications internes doivent être effectuées d'après les systèmes et méthodes de la Commission. Un comité interne de la CCL, composé d'administrateurs et de gestionnaires et présidé par un commissaire, passe en revue les priorités de vérification et élabore des plans de vérification annuel et quinquennal.

Au cours de 2000–2001, la Section de la vérification a procédé à une révision importante des pratiques de transport et d'entreposage, ainsi que de son propre Plan d'entreprise. Ce groupe collabore avec la direction afin de s'assurer que toutes les opérations sont exécutées de façon économique, efficiente et efficace. De plus, il coopère avec le Vérificateur général en ce qui touche sa vérification annuelle, en fournissant les rapports et les renseignements pertinents sur les méthodes de la CCL.

Vérifications externes

Les vérifications externes visent, en grande partie, les entreprises participant au Système de permis pour le lait de classes spéciales (SPLCS). Durant l'année laitière 2000–2001, des vérifications ont été effectuées auprès de 33 entreprises et environ 833 000 $ en réclamations ont été recouvrés et rendus aux producteurs laitiers canadiens. L'évaluation des risques sert à identifier les entreprises à risque élevé parmi les sept cents sociétés qui ont généré des revenus de 280 millions de dollars dans le cadre du SPLCS pendant l'année.

Par ailleurs, la Section de la vérification de la CCL établit les mandats et examine le travail confié aux cabinets de vérificateurs professionnels dans chaque province. Cela donne de l'assurance sur la fiabilité des revenus déclarés à la Commission pour l'administration des mises en commun nationales. En collaboration avec les vérificateurs provinciaux des usines de traitement du lait, le Groupe a élaboré un Guide de vérification de l'utilisation du lait en usine, établissant des normes minimales pertinentes. Suivant l'adhésion de Terre-Neuve au Plan national de commercialisation du lait, le 1er août 2001, ces normes s'appliquent maintenant aux dix provinces.

En 2000–2001, la Section de la vérification a fourni des données historiques sur l'utilisation passée afin de contribuer au processus de négociation pour l'adhésion de Terre-Neuve au système national.

Facteurs importants touchant le bilan financier

Les revenus de ventes ont augmenté de 14 p. 100 au cours de la dernière année laitière (222 millions de dollars), comparativement à la même période de l'année précédente (194 millions de dollars). La marge correspondante a doublé à plus de 18 millions de dollars en 2001, par rapport à celle de 9 millions de dollars atteinte en 2000. Cette performance est essentiellement attribuable aux ventes à l'exportation de poudre de lait écrémé aux prix mondiaux, qui ont continué d'augmenter tout au long de l'année. Sauf pour les marchés traditionnels de la Commission au Mexique et à Cuba, la plupart des ventes ont été consenties à des exportateurs canadiens.

Des marges favorables ont résulté des ventes du beurre du Plan A et du Plan B, suite à une hausse des prix de soutien en février 2001. De plus, le beurre importé acheté au prix international et vendu au pays, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a contribué à la marge de profit globale de la Commission sur les ventes intérieures.

La mise en commun des revenus du marché a diminué en raison des limites imposées par l'OMC, ce qui a entraîné une réduction proportionnelle des exportations admissibles.

Avec la suppression graduelle de la subvention laitière, les paiements versés sur une base annuelle aux producteurs admissibles ont diminué de 32 millions de dollars. Les paiements finals seront effectués à la fin du programme, soit le 31 janvier 2002.

Selon les recommandations du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait, la Commission a augmenté ses stocks de beurre du Plan A afin d'éviter une pénurie durant les mois de faible production laitière. Tandis que le beurre du Plan B était racheté par les transformateurs au prix de soutien courant, les stocks de beurre du Plan B étaient au-dessus de la moyenne à la fin de l'exercice. Les niveaux de stocks de poudre de lait écrémé étaient aussi plus élevés à la fin de l'année, comparativement à l'an dernier, surtout en raison d'une accumulation de stocks à expédier au début de l'année laitière. En conséquence, pour financer les stocks additionnels, il a fallu emprunter 20 millions de dollars de plus auprès du gouvernement du Canada, par rapport à l'année précédente.

Ressources humaines

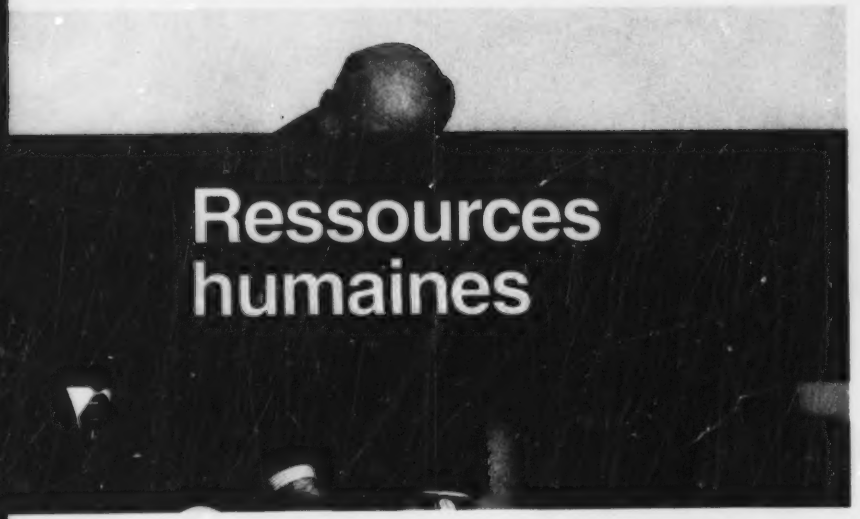

De gauche à droite :
Michel Pagé, Louis Balcaen et Carl Harrison

Le succès des services de la Commission canadienne du lait dépend en grande partie de ses ressources humaines, de même que de sa poursuite de l'excellence dans les services offerts. La Commission canadienne du lait s'est engagée à fournir à ses ressources humaines un environnement de travail de qualité au sein duquel règnent la justice, l'équité et l'inclusivité d'emploi, le respect, l'apprentissage continu et le perfectionnement, la reconnaissance, le leadership et le travail d'équipe. Dans cette optique, la CCL réaffirme son engagement à continuer de mettre en oeuvre des programmes et des initiatives visant à stimuler et appuyer le bon rendement des personnes et de la société.

La CCL attache une grande importance à l'amélioration et elle adapte ses services et son organigramme afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des clients et de poursuivre efficacement son rôle au sein de l'industrie laitière canadienne. Au cours de l'année dernière, la section des Services des communications a été séparée en une unité distincte dirigée par un chef. En août 2000, les sections des Opérations commerciales et de la Mise en marché intérieure et internationale ont été fusionnées pour former une nouvelle section appelée Marketing et opérations commerciales. Cette dernière est maintenant responsable de toutes les activités de commercialisation de la CCL.

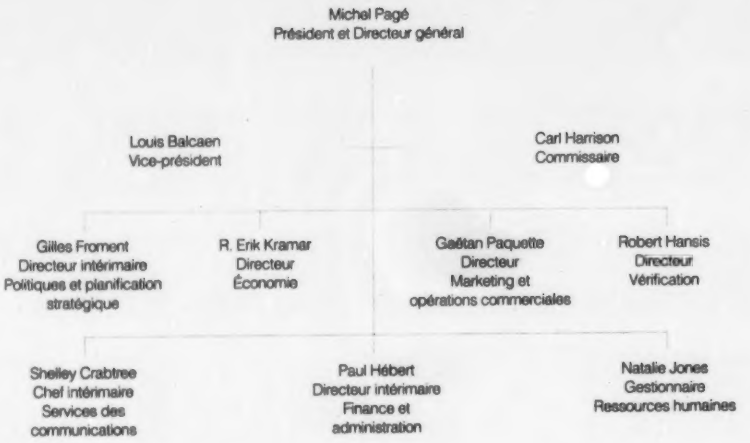

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent Rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le Rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le Comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au Comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par la vérificatrice générale du Canada, qui agit comme vérificatrice indépendante pour le gouvernement du Canada.

Le président,

Michel Pagé

Le directeur intérimaire des Finances,

Paul Hébert

Ottawa, Canada
le 21 septembre 2001

Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 2001 et l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

Pour la vérificatrice générale du Canada

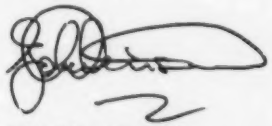

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 21 septembre 2001

Bilan

au 31 juillet 2001

	2001	2000
		(en milliers)
ACTIF		
Dépôts en espèces et à terme	1 024 $	4 460 $
Débiteurs		
Clients (note 4)	13 417	12 139
Gouvernement du Canada	8 550	14 338
À percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché	23 376	21 478
Stocks (note 5)	110 266	76 913
	156 633 $	129 328 $
PASSIF		
Dette bancaire — compte de mise en commun (note 6)	— $	364 $
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	19 280	14 056
Autres	1 445	1 470
Due aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait	22 092	23 600
Subsides à verser aux producteurs	8 525	14 313
Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 7)	78 523	58 379
	129 865	112 182
Excédent à la fin de l'exercice (note 8)	26 768	17 146
	156 633 $	129 328 $

Engagements (notes 10 et 12)

Approuvé par :

Le président

Le vice-président

Le directeur intérimaire des Finances

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des coûts financés par le gouvernement du Canada

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001

	2001	2000
	(en milliers)	
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème	50 977 $	83 176 $
Frais d'exploitation	2 775	2 730
Études de coût de production et de la politique laitière	542	410
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada (note 9)	54 294 $	86 316 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001

	2001	2000
	(en milliers)	
Ventes à l'exportation	114 262 $	89 463 $
Coût des ventes	101 628	87 054
Marge sur les ventes à l'exportation	12 634	2 409
Ventes à l'intérieur du pays	107 739	104 789
Coût des ventes	101 186	97 638
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	6 553	7 151
Total de la marge sur les ventes	19 187	9 560
Mise en commun des recettes de ventes		
Contributions des agences et offices provinciaux de mise en marché	117 324	136 563
Paiements de péréquation aux agences et offices provinciaux de mise en marché	110 138	130 314
Contributions retenues pour financer les frais d'exploitation	7 186	6 249
Frais d'exploitation	12 726	10 285
Résultats d'exploitation nets avant le financement public	13 647	5 524
Frais d'exploitation financés par le gouvernement du Canada	2 775	2 730
Résultats d'exploitation nets après le financement public	16 422	8 254
Surplus au début de l'exercice	17 146	12 942
	33 568	21 196
Remboursement du surplus aux producteurs	6 800	4 050
Surplus à la fin de l'exercice	26 768 $	17 146 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001

	2001	2000
	(en milliers)	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds — clients	220 723 $	185 918 $
Sortie de fonds — fournisseurs et autres	(241 732)	(187 554)
Rentrées de fonds — producteurs	7 152	6 212
Rentrées de fonds — gouvernements provinciaux	242 378	157 958
Paiements comptants aux mises en commun provinciales et autres	(245 793)	(157 198)
Rentrées de fonds provenant du gouvernement du Canada	60 082	90 466
Subsides payés aux producteurs	(56 765)	(87 218)
Intérêts versés	(2 461)	(1 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16 416)	7 030
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Hausse des dépôts à terme	—	3 781
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	—	3 781
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada	198 857	129 865
Remboursement des emprunts au gouvernement du Canada	(178 713)	(136 229)
Baisse de la marge de crédit de la mise en commun du lait	(364)	(760)
Sorties de fonds pour rembourser l'excédent du financement aux producteurs	(6 800)	(4 050)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 980	(11 174)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(3 436)	(363)
Encaisse au début de l'exercice	4 460	4 823
Encaisse à la fin de l'exercice	1 024 $	4 460 $

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

31 juillet 2001

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle est établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, consiste à « offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité ».

La Commission administre des paiements de subsides et d'autres coûts financés par le gouvernement du Canada. En collaboration avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission dans chacun de ces secteurs sont soumis dans l'état des coûts financés par le gouvernement du Canada, ainsi que dans l'état des résultats, respectivement, afin de réfléter et de distinguer leurs liens de responsabilité.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou aux prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts, à l'exception d'une partie du beurre importé par la Commission aux prix du marché international en vue de la consommation interne, conformément aux engagements du Canada envers l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien qu'une bonne partie du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché intérieur, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend, sur le marché international, la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre.

La Commission administre, au nom de l'industrie, un système d'établissement de prix et de mise en commun des revenus du marché qui offre, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'intermédiaire des transformateurs.

Ce système est administré par la Commission, selon l'« Entente sur la mise en commun des revenus du lait », qui permet aux producteurs laitiers de partager les revenus des classes spéciales à l'échelle nationale, et selon l'« Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest » et l' « Entente sur la mise en commun de tout le lait », qui permettent aux producteurs laitiers de partager les revenus à l'échelle régionale.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative.

Conversion des devises

Une partie des ventes en devises font l'object d'opérations de couverture prévues dans des contrats de change à terme et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus dans les ententes. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Versements au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés de la Commission participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission versent des cotisations au coût du Régime. Ces cotisations sont comptabilisées parmi les dépenses de l'exercice en cours.

Aux termes de la loi actuelle, la Commission n'est pas obligée de verser des cotisations quant aux insuffisances actuarielles du Régime de pensions de la fonction publique.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations reliées aux dépôts en espèces et à terme, aux débiteurs, à la dette bancaire, aux créditeurs et charges à payer, aux subsides à verser aux producteurs et aux emprunts auprès du gouvernement du Canada sont effectuées dans le cours normal des activités. La valeur comptable de chacun de ces comptes équivaut à leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4. Débiteurs — Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été reconvertie aux taux qui devaient être payés en vertu des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 10. Ces comptes clients étrangers sont garantis par des lettres de crédit, sont payables sur demande, et ne portent pas d'intérêt.

5. Stocks

	2001	2000
	(en milliers)	
Beurre	78 299 $	59 722 $
Poudre de lait écrémé	29 155	17 186
Autres produits laitiers	2 812	5
	110 266 $	76 913 $

6. Dette bancaire — compte de mise en commun

Afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement du système d'établissement des prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. La dette bancaire contractée avec cette marge de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 2001, se situait à 6,00 p. 100 par année. La dette bancaire est remboursée chaque mois. Une somme compensatoire est comprise dans les sommes à percevoir des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

7. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 100 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables au cours de l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement durant l'exercice lorsque les fonds sont disponibles. L'intérêt sur les emprunts se situe au taux normal établi pour les sociétés d'État par le gouvernement, et il variait entre 4,29 p. 100 et 6,02 p. 100 (entre 4,42 p. 100 et 5,88 p. 100 en 2000).

8. Excédent à la fin de l'année

La Commission receuillit des fonds auprès des consommateurs en vertu d'ententes de mise en commun pour couvrir les frais financiers associés aux niveaux réguliers de stocks de beurre. Le montant de ces fonds est reflété dans les cotisations retenues pour couvrir les frais d'exploitation.

L'excédent à la fin de l'année se compose d'un excédent accumulé de ces fonds et des excédents reliés aux ventes commerciales. Le remboursement des excédents, destiné aux producteurs et relatif aux ventes commerciales, est déterminé sur une base annuelle et s'applique à l'année dans laquelle il est autorisé.

9. Coûts financés par le gouvernement du Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs. Le taux des paiements de subside du 1er août 2000 au 31 janvier 2001 était de 0,422 $ le kilogramme de matière grasse ou 1,52 $ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (0,632 $ ou 2,28 $ d'août 1999 à janvier 2000 respectivement), et de 0,211 $ le kilogramme de matière grasse ou 0,76 $ l'hectolitre, du 1er février 2001 au 31 juillet 2001 (0,422 $ ou 1,52 $ de février 2000 à juillet 2000 respectivement). Le programme de subvention fédérale terminera le 31 janvier 2002.

Le financement des frais d'administration de la Commission se partage entre le gouvernement fédéral (44 p. 100), les producteurs laitiers (36 p. 100) et le marché (20 p. 100). Le gouvernement du Canada a fourni 2,8 millions de dollars (2,7 millions en 2000) des 6,5 millions de dollars (5,5 millions en 2000) de frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière. Bien que le financement qu'offre le gouvernement fédéral ait demeuré relativement constant au cours des deux derniers exercices se terminant le 31 mars, les dépenses sur douze mois, par année laitière, varient selon le moment des dépenses.

10. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'année laitière, les contrats de change à terme en cours totalisaient un équivalent de 18 millions de dollars canadiens (un équivalent de 12 millions canadiens en 2000). Ces contrats viennent à échéance entre août et septembre 2001. Les dates d'échéance de ces contrats de change à terme correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission s'attend à toucher le produit en devises des contrats de ventes à l'exportation.

11. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 1,1 millions de dollars pour l'exercice (0,7 millions en 2000) et sont inclus dans le coût des ventes.

12. Engagements d'achat

Au 31 juillet 2001, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date. Ces engagements totalisaient environ 2,4 millions de dollars (2,4 millions en 2000).

13. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État qu'a créés le gouvernement du Canada. La Commission effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des activités.

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. La valeur de ces services n'est pas inscrite dans les comptes de la Commission.

14. Présentation des états financiers

Certains montants correspondants ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.

Tableau des opérations par type de produit

pour l'exercice terminé le 31 juillet 2001
(en milliers)

	2001				2000			
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	— $	114 162 $	100 $	114 262 $	2 454 $	86 790 $	219 $	89 463 $
Coût des ventes	—	101 528	100	101 628	2 635	84 190	229	87 054
Marge (perte) sur les ventes à l'exportation	—	12 634	—	12 634	(181)	2 600	(10)	2 409
Ventes à l'intérieur du pays	96 350	11 389	—	107 739	93 906	10 883	—	104 789
Coût des ventes	89 838	11 348	—	101 186	88 457	9 181	—	97 638
Marge sur les ventes à l'intérieur du pays	6 512	41	—	6 553	5 449	1 702	—	7 151
Total de la marge (perte) sur les ventes	6 512 $	12 675 $	— $	19 187 $	5 268 $	4 302 $	(10) $	9 560 $
Frais d'exploitation :								
Aide à l'égard des produits laitiers à l'intérieur du pays	44 $	— $	345 $	389 $	32 $	— $	511 $	543 $
Frais de possession	3 770	1 261	4	5 035	3 170	774	1	3 945
Recouvrement de créances douteuses	—	—	—	—	—	—	(13)	(13)
	3 814 $	1 261 $	349 $	5 424 $	3 202 $	774 $	499 $	4 475 $
Frais administratifs				6 487				5 530
Coûts de production, intérêts et frais bancaires sur le compte de la mise en commun				815				280
Total des frais d'exploitation				12 726 $				10 285 $

**Comprennent la poudre de lait entier et le lait évaporé.*